

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 21 janvier 2008

L'an deux mil huit et le vingt et un janvier, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Henri LÉOS, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 11 janvier 2008.

Nombre de membres en exercice : 09

Présents : MM. Henri LÉOS – Patrick LE BOURLAY – Jean-Luc PROTHET – Bernard GUIGNIER - Sylvain DORY – Jean-Yves PERRAUD – Roger GUIGNER - Didier CANARD –
Absente excusée : MME Isabelle PERRAUD

Secrétaire de séance : M. Sylvain DORY

Le compte-rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

I/ ORGANISATION DES TOURS DE GARDE POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES DES 9 ET 16 MARS 2008 :

Monsieur le Maire propose d'organiser les tours de garde pour la tenue du bureau de vote pour les élections municipales.

Tous les conseillers participeront, et il sera fait appel à des personnes extérieures pour assurer les permanences.

II/ VOIRIE :

1) PROGRAMME 2008 :

Monsieur Patrick Le Bourlay informe le Conseil Municipal du devis remis par le contrôleur des travaux de la Communauté de Communes concernant le décaissement en partie haute et le reprofilage de la partie basse du chemin des Bourrons. Le montant du devis est de 16 093.97 € TTC.

Monsieur Patrick Le Bourlay pense que les travaux proposés sont excessifs et propose aux conseillers de demander un autre devis qui concernera seulement le reprofilage et l'enduit du chemin des Bourrons.

Monsieur Patrick Le Bourlay évoque également les autres travaux prévus sur l'exercice 2008 :

1.	VC N° 24	Les Micouds	Montant TTC	10 378.29 €	
2.	VC N° 14	Les Micholons	Montant TTC	6 069.70 €	
3.	VC N° 13	Les Brigands	Montant TTC	9 526.14 €	
4.	VC N° 5	L'Oisillon	Montant TTC	14 189.34 €	
5.	VC	Hameau des Bourrons	Montant TTC	16 093.97 €	<i>à réviser</i>

La totalité de ces travaux s'intègre parfaitement dans l'enveloppe budgétaire proposée par la Communauté de Communes.

2) COURRIER DE Monsieur Daniel MATHIEU :

Monsieur le Maire évoque le courrier de Monsieur Mathieu concernant le désherbage des voies communales par l'agent des services techniques.

Après discussion, le Conseil Municipal confirme qu'il ne sera plus utilisé de désherbant sur l'ensemble de la commune pour traiter la voirie communale. Des instructions seront données à l'agent des services techniques pour le désherbage à venir.

III/ ASSAINISSEMENT :

1) CHOIX DU PRESTATAIRE POUR L'ENTRETIEN DE LA LAGUNE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un avis d'appel à concurrence selon procédure adaptée pour l'entretien et la maintenance de la lagune aérée a été diffusé dans le Patriote en date du 22 novembre 2007.

Monsieur le Maire propose d'ouvrir l'offre reçue dans le délai légal afin d'en prendre connaissance.

L'offre a été émise par la SDEI et la prestation globale est forfaitaire est de 4 300 € pour 12 mois. Le marché est passé pour une durée de un an, à compter du 1^{er} mai 2008. Il pourra être reconduit trois fois pour la même durée à la demande de la collectivité et adressé au prestataire au moins un mois avant l'échéance initiale.

IV/ SYDER :

1) PROGRAMMATION 2008 :

- Installation d'un nouveau transformateur au nord du bourg en remplacement ou en complément de celui existant qui est à saturation.
- Installation de une ou deux sources lumineuses (le matériel est en stock à la commune suite à une récupération au Hameau des Brigands).

V/ SYNDICAT DES EAUX :

1) COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 18 DECEMBRE :

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu cité en objet dont les points suivants ont été évoqués :

- Surtaxe syndicale 2008
- Subventions d'équipement des communes
- Télégestion sur les installations syndicales
- Projet contrat pluriannuel 2007-2011
- Avenant au contrat pluriannuel 2003-2011

Le contrat pluriannuel 2007-2011 étant bloqué dans l'attente de la connaissance des taux d'aide, le Conseil Général propose au Syndicat un avenant au contrat de 2003 afin d'intégrer les travaux de renouvellement de réseaux du programme 2007.

Rappel du programme 2007 pour Vauxrenard : Le Bourg 145 000 €

- Etude de faisabilité de la conservation des sources de Vauxrenard

Des études comparatives ont été menées sur les sources des Brigands et de la Mauvaise sur la commune.

Si le choix de l'abandon des sources reste la solution la plus avantageuse, les membres du Comité souhaitent maintenir en état de propreté ces sites, en ayant la maîtrise du foncier sur le périmètre immédiat des sources. Sur le site de la Mauvaise, le Syndicat est propriétaire des abords, sur celui des Brigands, 27 ares seraient à acquérir. Le Comité est favorable à cette option. Ces travaux seront décalés sur le contrat pluriannuel sur 2008.

- Réfection des réservoirs
- Parcelles sur St Symphorien d'Annelles
- Déplacement d'une canalisation sur la commune de Chiroubles

VI/ SIVOS :

1) NOUVELLE DELIBERATION POUR DISSOLUTION DU SIVOS :

Sur proposition de Monsieur le Maire, les conseillers donnent un avis favorable à l'annulation de la délibération du 24 septembre 2007 approuvant la dissolution du SIVOS.

En effet, les délibérations prises tant par le SIVOS que par les communes membres ne comportant pas de date fixant la dissolution, le Comité Syndical a décidé de repousser la dissolution du SIVOS à l'année 2008.

VII/ QUESTIONS DIVERSES :

1) COMMISSION DES FINANCES :

Elle aura lieu le **lundi 11 février 2008 à 20 h 00** afin de travailler sur la préparation des trois budgets.

2) CHIEN 2 EME CATEGORIE :

A la suite du drame qui a vu un enfant de deux ans et demi a été tué par un rottweiler sur la commune de Charnay, Monsieur le Maire propose de transmettre un courrier à une famille de la commune possédant la même race de chien.

Il informe le Conseil Municipal que ces administrés sont parfaitement en règle vis-à-vis de la loi et que ce courrier aurait pour seul objectif la protection des personnes empruntant la route située au droit de leur propriété ainsi que la mise en garde eu égard aux jeunes enfants de la famille.

3) REPAS DES ANCIENS :

Organisé par le Centre Communal d'Action Sociale. Il aura lieu le **samedi 16 février 2008 à 12 h 00** à la salle des fêtes et est o

4) COMMISSION DES BATIMENTS :

Elle aura lieu le **vendredi 25 janvier à 10 h 45** à la mairie.

5) ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de la part de la Direction de l'Enseignement Catholique faisant état de la contribution des communes aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association.

Ce courrier invite les responsables des écoles à entrer en contact avec les municipalités afin d'envisager les modalités d'application quant au montant du forfait communal pour la prise en charge des élèves non résidents.

Monsieur le Maire exprime son désaccord quant à la participation financière de la commune aux écoles privées concernées par la scolarisation de quelques enfants de la commune. Il rappelle que la commune possède une école ouverte à tous les enfants résidant à Emeringes et Vauxrenard. Le Conseil Municipal confirme la position de Monsieur le Maire, à savoir le refus d'une contribution financière aux dépenses de fonctionnement des écoles privées accueillant des enfants de la commune de Vauxrenard.

6) SUBVENTION FAUTEUIL ALEXANDRE LE BOURLAY :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le dossier concernant l'achat d'un fauteuil roulant pour le jeune Alexandre Le Bourlay sera présenté lors de la séance du Centre Communal d'Action Sociale concernant le vote du budget. Cette dernière se tiendra le lundi 03 mars prochain.

7) AIDE DU DEPARTEMENT DU RHONE – TAUX D'AIDE 2008 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la notification du taux d'aide pour l'exercice 2008 qui est de **60 %** et reste identique à 2007.

8) VOYAGE EN ANGLETERRE DES 6èmes DU COLLEGE JEAN-CLAUDE RUET :

Monsieur le Maire évoque le courrier reçu du collège Jean-Claude Ruet à VILLIE-MORGON concernant un voyage en Angleterre pour tous les élèves de 6ème qui se déroulera du 25 au 30 mai.

Le collège sollicite la mairie pour l'attribution d'une aide financière.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer la somme de 50 € par élève. Pour la commune de Vauxrenard, seul Guillaume GAY est concerné par ce voyage.

9) ASSOCIATION DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS MUNICIPAUX DU RHONE :

Monsieur le Maire distribue à chaque conseiller municipal le journal de l'ACMR. Il précise aux conseillers que le programme de formations sera disponible dès fin mars 2008.

10) FETE DES CONSCRITS :

Elle aura lieu le **samedi 12 avril 2008**. Un devis pour le gardiennage a été demandé. Il s'élève à **436.54 € TTC**. Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

La séance est levée à 23 heures.

Le prochain conseil municipal aura lieu le :

Lundi 03 mars 2008 à 20 heures 15

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 03 mars 2008

L'an deux mil huit et le trois mars, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Henri LÉOS, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 22 février 2008.

Nombre de membres en exercice : 09

Présents : MM. Henri LÉOS – Patrick LE BOURLAY – Jean-Luc PROTHET – Bernard GUIGNIER - Sylvain DORY – Jean-Yves PERRAUD – Roger GUIGNER - Didier CANARD –
Absente : MME Isabelle PERRAUD

Secrétaire de séance : M. Jean-Yves PERRAUD

Le compte-rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

I/ ASSAINISSEMENT :

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2007 :

Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance du compte administratif 2007, qui laisse apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement	Prévu	Réalisé
Dépenses	18 806.00 €	18 474.19 €
Recettes	18 806.00 €	15 433.20 €
Déficit		3 040.99 €
Investissement	Prévu	Réalisé
Dépenses	137 810.00 €	10 853.56 €
Recettes	137 810.00 €	26 355.99 €
Excédent		15 502.43 €
Résultat de l'exercice		+ 12 461.44 €

Les restes à réaliser s'élèvent pour la section d'investissement à **2 439.00 €** en dépenses et à **111 454.00 €** en recettes.

Monsieur le Maire se retirant de l'assemblée au moment du vote, conformément aux dispositions du C.G.C.T., le Conseil Municipal, sous la présidence de son doyen, approuve le compte administratif 2007.

2. COMPTE DE GESTION 2007 :

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter, pour le budget communal, le budget primitif 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de

mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2007 pour le budget.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que tout est normal.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclarent que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2007 par le Receveur, visé et certifié conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. AFFECTATION DU RESULTAT 2007 :

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2007, constatant que le compte administratif fait apparaître **un déficit d'exploitation de 3 040.99 €**, il est porté en D 002. Le solde d'exécution cumulé de la section d'investissement est de 109 014.11 €, il est porté en D 001.

Les restes à réaliser sont de :	*	2 439 € en dépenses
	*	111 454 € en recettes

Soit un excédent de financement de 109 015 €

4. VOTE DU BUDGET 2008 :

Monsieur le Maire présente aux conseillers le projet de budget primitif 2008 qui s'équilibre en dépenses et recettes, comme suit :

Exploitation	
Dépenses	24 430.00 €
Recettes	24 430.00 €
Investissement	
Dépenses	133 626.00 €
Recettes	133 626.00 €

II/ BUDGET GENERAL :

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2007 :

Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance du nouveau compte administratif 2007, qui laisse apparaître les résultats suivants :

4. VOTE DU BUDGET 2008 :

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux l'élaboration du budget primitif 2008 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Fonctionnement	
Dépenses	201 187 €
Recettes	201 187 €
Investissement	
Dépenses	199 254 €
Recettes	199 254 €

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

approuve à l'unanimité le budget primitif 2008

III/ QUESTIONS DIVERSES :

1) LIGNE DE TRESORERIE :

- **Article 1** – Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la commune de Vauxrenard décide de contracter auprès de DEXIA CLF BANQUE une ouverture de crédit d'un montant maximum de **75 000 €** dans les conditions suivantes :
 - Montant : **75 000 €**
 - Durée : 12 mois
 - Index des tirages : **EONIA** – Taux d'intérêts : index + marge de **35** points de base
 - Périodicité de facturation des intérêts : **trimestrielle**
 - Commission de réservation : **200.00 €**
- **Article 2** – La commune de Vauxrenard autorise le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit avec Dexia CLF France.
- **Article 3** - La commune de Vauxrenard autorise le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit de Dexia CLF Banque.

2) : AMENAGEMENT DE LA MAIRIE :

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux d'aménagement de la mairie. Le dossier sera repris par le prochain Conseil Municipal.

3) : RECONSTITUTION DE LA FORET :

Monsieur le Maire évoque l'arrêté d'attribution d'une subvention de 13 356 € sur le budget de l'état et de l'Union Européenne en date du 06 décembre 2006. Cet arrêté est aujourd'hui caduque, n'étant jamais parvenu à la mairie et Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé au Préfet sollicitant la prolongation de cet arrêté jusqu'à fin 2008.

La séance est levée à 23 heures.

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 21 mars 2008

L'an deux mil huit et le vingt et un mars, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Henri LÉOS, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 16 mars 2008.

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : Mrs Jean-Luc PROTHET – Jean-Yves PERRAUD – Bernard MATHIEU – Robert PEILLON – Daniel FOREST – Mmes Christine GAY – Myriam CANARD – Marieke CANARD – Catherine DAILLY – Simone CANARD -

Absent : Mrs Patrick LE BOURLAY qui a donné procuration à Mme Marieke CANARD

Nomination du secrétaire de séance : Mr Jean-Yves PERRAUD

Nomination du conseiller municipal le plus âgé : Mme Simone CANARD

Nomination de deux assesseurs : Mme Catherine DAILLY – Mr Robert PEILLON

I/ INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL :

Monsieur Henri LEOS, Maire, donne lecture du résultat des élections du 1^{er} tour et du 2^{ème} tour.

Election 1er tour en date du 09 mars 2008

- | | |
|----------------------|----------|
| • Christine GAY | 159 voix |
| • Myriam CANARD | 150 voix |
| • Bernard MATHIEU | 148 voix |
| • Patrick LE BOURLAY | 144 voix |
| • Jean-Yves PERRAUD | 131 voix |
| • Marieke CANARD | 129 voix |
| • Catherine DAILLY | 126 voix |
| • Robert PEILLON | 126 voix |
| • Jean-Luc PROTHET | 103 voix |
| • Simone CANARD | 101 voix |

Election 2ème tour en date du 16 mars 2008

- | | |
|-----------------|---------|
| • Daniel FOREST | 66 voix |
|-----------------|---------|

Monsieur Henri LEOS déclare le conseil installé et laisse la parole à Madame Simone CANARD qui prend la présidence de l'assemblée. Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil et a dénombré 10 conseillers présents et 1 procuration et a constaté que la condition du quorum posée à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales était remplie.

Avant de poursuivre, elle a exprimé au nom du nouveau conseil des remerciements à Monsieur Léos pour le travail accompli avec l'équipe lors du précédent mandat.

II/ ELECTION DU MAIRE :

Nombre d'enveloppes		11
<u>Candidat</u> :	Jean-Luc PROTHET	10 voix
	Bulletin blanc	1

Monsieur Jean-Luc PROTHET a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

III/ CHOIX DU NOMBRE DES ADJOINTS :

Le Conseil Municipal décide de nommer **deux adjoints**.

IV/ ELECTION DES ADJOINTS :

Election du 1er adjoint :

Candidat :	Bernard MATHIEU	10 voix
	Bulletin blanc	1 voix

Monsieur Bernard MATHIEU a été proclamé 1er adjoint et immédiatement installé.

Election du 2ème adjoint :

Candidate :	Myriam CANARD	10 voix
	Bulletin blanc	1 voix

Madame Myriam CANARD a été proclamée 2ème adjoint et immédiatement installée.

V/ ELECTION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES (2 titulaires et 1 suppléant) :

Le vote a lieu à bulletins secrets.

<u>Candidats</u> :	Jean-Luc PROTHET	Titulaire	11 voix
	Bernard MATHIEU	Titulaire	09 voix
	Myriam CANARD	Suppléant	10 voix
<u>Autres voix</u>	Robert PEILLON		01 voix
	Jean-Yves PERRAUD		01 voix
	Christine GAY		01 voix

Messieurs Jean-Luc PROTHET et Bernard MATHIEU sont nommés délégués titulaires et Madame Myriam CANARD, déléguée suppléant, à la Communauté de Communes.

VI/ QUESTIONS DIVERSES :

1) INTERVENTION DE Monsieur Henri LEOS :

Pour donner suite à la demande de Monsieur Robert Peillon, Monsieur Henri LEOS évoque les différentes actions effectuées durant le précédent mandat ainsi que les différents dossiers en cours. L'ensemble du conseil municipal le remercie ainsi que son équipe pour le travail effectué.

2) PRESENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

Monsieur le Maire propose aux élus de faire un « tour de table » afin de se présenter personnellement.

3) Liste des Commissions :

Monsieur le Maire invite chaque élu à réfléchir sur les différentes commissions communales qu'il souhaiterait intégrer.

Il dresse la liste des différentes commissions qui pourraient se créer :

- **Commission environnement-voirie**
- **Commission des bâtiments**
- **Commission des finances**
- **Commission des bois**
- **Commission d'Appel d'Offres**
- **Commission fleurissement**
- **Commission communications et informations locales**
- **Commission scolaire et péri-scolaire**
- **Commission du personnel**
- **Commission urbanisme ; restructuration foncière du Beaujolais**
- **Commission fêtes et cérémonies**
- **Commission des Impôts**

Représentation communale dans différentes structures :

- **Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut-Beaujolais**
- **Syndicat des Energies du Rhône (SYDER)**
- **Coordinateur pour l'emploi des jeunes**
- **Chambre de Commerce et d'Industrie**

4) PRESENTATION DU PERSONNEL COMMUNAL :

Monsieur le Maire décrit les postes du personnel qui travaille pour la mairie de Vauxrenard.

5) PERMANENCE DU MAIRE :

Monsieur le Maire annonce aux élus qu'il tiendra une permanence

le lundi de 14 h 30 à 16 h 30

La séance est levée à 23 heures 30.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le lundi 07 avril 2008 à 20 heures 15.

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 07 avril 2008

L'an deux mil huit et le sept avril, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc PROTHET, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 01 avril 2008.

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : Mrs Jean-Luc PROTHET – Jean-Yves PERRAUD – Robert PEILLON – Daniel FOREST – Patrick LE BOURLAY – Mmes Christine GAY – Myriam CANARD – Marieke CANARD – Catherine DAILLY – Simone CANARD –

Absent excusé : Mr Bernard MATHIEU

Nomination du secrétaire de séance : Mr Patrick LE BOURLAY

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Avant de démarrer l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose aux conseillers de leur transmettre s'ils le souhaitent les convocations concernant les conseils municipaux et commissions et le compte-rendu du conseil municipal par mail. Ceci dans un souci d'économies et de rapidité.

Chaque élu devra transmettre son accord écrit au secrétariat.

I/ DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :

L'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales autorise le conseil municipal à déléguer au maire un certain nombre de missions qui relèvent normalement de la compétence du conseil municipal conformément à l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales.

Ces délégations permettent au maire de décider à la place du conseil municipal dans les domaines délégués, ont pour conséquence une simplification et une accélération de la gestion des affaires courantes de la commune.

Considérant qu'il apparaît opportun, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale que le conseil municipal délègue au Maire un certain nombre d'attribution.

Monsieur le Maire est chargé, pour la durée de son mandat et par délégation du Conseil Municipal de :

- **Régler les affaires courantes de la commune ;**
- **De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 90 000 € ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;**
- **De passer les contrats d'assurances, d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;**
- **De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;**
- **D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;**
- **De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal ;**

- **D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du code de l'urbanisme.**

Monsieur le Maire précise que :

- Les décisions prises dans le cadre de la présente délégation pourront être signées par un adjoint ou un conseiller municipal, agissant par délégation du Maire, dans les conditions fixées à l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales ;
- Les décisions relatives cette délégation seront prises en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, par le conseil municipal ;
- Le Conseil Municipal peut toujours mettre fin à la délégation au cours du mandat.
- Qu'il devra rendre compte de l'exercice de la présente délégation à chacune des réunions du conseil municipal.

II/ COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES :

- **Commission environnement (Voirie-Assainissement-Erosion-Hydraulique)**

- M. Bernard MATHIEU rapporteur
 - Mme Myriam CANARD
 - Mme Christine GAY
 - M. Daniel FOREST
 - M. Patrick LE BOURLAY
 - M. Robert PEILLON
 - M. Jean-Yves PERRAUD

- **Commission des bâtiments communaux (+ Monument aux morts et cimetière)**

- M. Patrick LE BOURLAY rapporteur
 - M. Jean-Luc PROTHET
 - Mme Simone CANARD
 - Mme Catherine DAILLY
 - M. Daniel FOREST
 - M. Jean-Yves PERRAUD

- **Commission des finances**

- Mme Myriam CANARD rapporteur
 - M. Jean-Luc PROTHET
 - M. Bernard MATHIEU
 - Mme Marieke CANARD
 - Mme Simone CANARD
 - M. Robert PEILLON

- **Commission des bois**

- M. Patrick LE BOURLAY rapporteur
 - M. Jean-Luc PROTHET
 - M. Bernard MATHIEU
 - Mme Marieke CANARD
 - Mme Christine GAY
 - M. Jean-Yves PERRAUD

- **Commission d'appel d'offres**

- M. Jean-Luc PROTHET rapporteur
- M. Bernard MATHIEU
- Mme Myriam CANARD
- M. Patrick LE BOURLAY
- M. Robert PEILLON

- **Communications et informations locales**

- M. Jean-Luc PROTHET rapporteur
- M. Robert PEILLON

- **Fêtes et cérémonies**

- Mme Marieke CANARD rapporteur
- Mme Simone CANARD
- Mme Catherine DAILLY

- **Personnel**

- M. Jean-Luc PROTHET rapporteur
- M. Bernard MATHIEU
- Mme Myriam CANARD

- **Affaires scolaires**

- M. Jean-Luc PROTHET rapporteur
- Mme Marieke CANARD
- Mme Catherine DAILLY
- Mme Christine GAY
- M. Jean-Yves PERRAUD

- **Fleurissement**

- M. Robert PEILLON rapporteur
- Mme Simone CANARD
- Mme Christine GAY
- M. Daniel FOREST

- **Urbanisme**

- M. Jean-Luc PROTHET rapporteur
- M. Bernard MATHIEU
- Mme Marieke CANARD
- Mme Christine GAY
- M. Patrick LE BOURLAY
- M. Robert PEILLON
- M. Jean-Yves PERRAUD

- **Impôts :**

- Une liste de noms sera proposée au service des impôts, à sa demande ; il choisira parmi ces noms.

- **Correspondant militaire :**

- M. Jean-Yves PERRAUD

III/ DESIGNATION DES DELEGUES AU CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE :

- M. Jean-Luc PROTHET Président
- Mme Myriam CANARD
- Mme Simone CANARD
- Mme Marieke CANARD
- M. Robert PEILLON
- Mme Andrée GUIGNIER
- M. Robert GUILLAUD
- M. Gaston PATISSIER
- Mme Marie-Thérèse PERRAUD

IV/ DESIGNATION DES DELEGUES DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS :

1. Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut Beaujolais :

Monsieur le Maire propose de désigner les délégués qui représenteront la commune au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut-Beaujolais.

Monsieur le Maire précise qu’il y a lieu de désigner deux titulaires et un suppléant et que les délégués sont élus au scrutin secret.

- **Jean-Luc PROTHET est désigné délégué titulaire**
- **Bernard MATHIEU est désigné délégué titulaire**
- **Patrick LE BOURLAY est désigné délégué suppléant**

2. Syndicat Départemental d’Energies du Rhône :

- **Daniel FOREST est désigné délégué titulaire**
- **Jean-Luc PROTHET est désigné délégué suppléant**

3. Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire :

- **Jean-Luc PROTHET est désigné délégué titulaire**
- **Catherine DAILLY est désigné délégué titulaire**
- **Daniel FOREST est désigné délégué suppléant**

V/ INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS :

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide qu'à compter du 21 mars 2008, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux maire et aux adjoints.

- Maire : 17 % de l'indice 1015
- Adjoints : 6.6 % de l'indice 1015

Il est décidé d'attribuer également aux conseillers un remboursement des frais de déplacement pour les réunions lointaines.

VI/ TAUX D'IMPOSITION 2008 :

Taxes	2007	Propositions 2008	Variation
Taxe d'habitation	10.94 %	11.22 %	+ 2.6 %
Taxe foncière	12.21 %	12.53 %	+ 2.6 %
Taxe foncière non bâtie	15.82 %	16.06 %	+ 1.5 %
Taxe professionnelle	14.86 %	15.01 %	+ 1.0 %

Cette augmentation (*) des taux permettra de percevoir un produit fiscal de **64 574 €** au lieu de 63 157 €.

(*) la variation de + 2.6 % est le % de l'inflation fourni par l'INSEE.

Le Conseil vote ces taux à l'unanimité.

VII/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Monsieur le Maire aborde le chapitre des subventions et propose l'affectation aux différentes associations suivantes :

Amicale Laïque de Beaujeu	50 €
Restauration Madone du Thil	200 €
Centre Régional Léon Bérard	100 €
Sou des écoles (classe théâtre)	1 000 €
ACMR Association des Conseillères Municipales du Rhône	45 €
CFA BTP Autun (1 élève concerné)	30 €
Restaurants du Cœur (1 famille concernée à Vauxrenard)	100 €
Collège Ruet (voyage linguistique)	50 €
Réseau Richesses	5 € par enfant
Paroisse (remboursements frais électricité)	1 738 €

D'autres demandes de subventions pourront être étudiées ultérieurement.

VIII/ ADHESION A L'UNION DES MAIRES RURAUX :

Accord à l'unanimité pour l'adhésion à l'U.M.R. Montant de la cotisation annuelle 2008 :
85.25 €

XI/ QUESTIONS DIVERSES :

1) TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES LIGNES AERIENNES :

Monsieur le Maire évoque le dossier contentieux entre le SYDER et RVC concernant des opérations de câblage du réseau RVC suite aux travaux d'enfouissement des lignes aériennes déposées sur supports mixtes diligentés par le SYDER.

2) RELIURE DES REGISTRES ETAT CIVIL :

Monsieur le Maire évoque le coût qu'il faudra prévoir pour effectuer des travaux de reliure sur les registres d'état-civil de la mairie.

Le montant unitaire est de 285.95 € HT. 4 registres sont concernés.

A voir lors de la préparation du budget 2009.

3) Lecture a été faite de courriers reçus concernant les chiens errants. Les propriétaires concernés ont été invités à prendre les mesures nécessaires, et exigées par la loi. Une communication à ce sujet sera faite dans le Bulletin Municipal à paraître. Le Conseil affirme avec force son souhait de voir s'exprimer en toutes circonstances des relations de bon voisinage.

La séance est levée à 23 heures 30

**La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le lundi 05 mai 2008
à 20 heures 15.**

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 05 mai 2008

L'an deux mil huit et le cinq mai, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc PROTHET, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 29 avril 2008.

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : Mrs Jean-Luc PROTHET – Jean-Yves PERRAUD – Robert PEILLON – Daniel FOREST – Patrick LE BOURLAY - Bernard MATHIEU – Mmes Myriam CANARD – Marieke CANARD – Catherine DAILLY – Simone CANARD –

Absente excusée : Mme Christine GAY

Nomination du secrétaire de séance : Mr Jean-Yves PERRAUD

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

I/ INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES : étude statistique sur la santé et le handicap et étude sur les aidants :

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de l'enquête menée par l'INSEE , entre le 31 mars 2008 et le 19 juillet 2008, une enquête sur la santé et le handicap. L'objectif est de mieux connaître les difficultés rencontrées, dans leur vie quotidienne, par les personnes malades ou en situation de handicap. Elle porte sur chacun d'entre nous, y compris ceux sans problèmes de santé ou ne rencontrant pas de difficulté particulière dans leurs activités quotidiennes : il importe de s'intéresser à toutes les situations de santé pour mieux cerner les difficultés spécifiques des personnes malades, en situation de handicap ou dépendantes. Les données ainsi collectées permettent de mieux cibler les politiques publiques. C'est pourquoi cette enquête bénéficie notamment du soutien des associations nationales de personnes en situation de handicap. Dans notre commune, quelques individus seront sollicités. Un enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

L'INSEE effectue, également entre le 31 mars 2008 et le 15 septembre 2008, une enquête auprès de personnes apportant un soutien auprès de personnes en situation de handicap. Cette étude vient en complément de l'enquête citée ci-dessus.

Ceci sera expliqué dans le bulletin municipal pour informer les administrés.

II/ SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE A L'EXPLOITATION DES STATIONS D'EPURATION (SATESE) : proposition d'adhésion 2008 :

Monsieur le Maire propose de reconduire la convention entre le Département et la Commune de Vauxrenard pour l'année 2008.

Il rappelle que cette convention a pour objet de définir les conditions administratives et financières d'intervention du service départemental d'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration (satese) sur la station de la commune.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention pour l'année 2008.

III/ ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE DU CENTRE DE GESTION A COMPTEUR DU 1 er JANVIER 2009 :

Accord de principe.

IV/ ZONAGE D'ASSAINISSEMENT : plan des réseaux et carte de zonage

1 - Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la commune de Vauxrenard a demandé à la société Géoplus l'élaboration d'un zonage d'assainissement (conformément aux décrets d'application de la loi sur l'eau de janvier 1992).

L'objectif de ce schéma directeur est, à partir de la situation actuelle d'un point de vue sanitaire et de l'aptitude des sols à l'assainissement autonome, de cerner les possibilités d'assainissements collectifs et non-collectifs.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de convoquer le cabinet Géoplus pour faire le point sur le rapport transmis avant mise à l'enquête publique. Une convocation sera transmise aux membres de la commission environnement dès connaissance de la date.

Monsieur le Maire donne l'autorisation de régler le mémoire accompagnant le rapport pour un montant HT de 1 850 €.

2 – Service Public de l'Assainissement Non Collectif – approbation du règlement municipal :

Monsieur le Maire donne connaissance du règlement proposé par la Communauté de Communes de la Région de Beaujeu. Il précise que l'objet du règlement est de déterminer les relations entre les usagers du SPANC et ce dernier, en fixant ou en rappelant les droits et obligations de chacun en ce qui concerne notamment les conditions d'accès aux ouvrages, leur conception, leur réalisation, leur contrôles, leur fonctionnement, leur entretien, le cas échéant, leur réhabilitation, les conditions de paiement de la redevance d'assainissement non collectif, enfin les dispositions d'application de ce règlement. Il précise également qu'il sera effectué les contrôles de toutes les installations d'assainissement non collectifs (A.N.C.) au plus tard le 31 décembre 2012, puis selon une périodicité qui n'excédera pas huit ans.

Dès retour de la délibération d'approbation du règlement du SPANC, le présent règlement sera transmis au représentant de l'Etat et affiché en mairie pendant 2 mois.

3 – Service Public de l'Assainissement Non Collectif – fixation des tarifs :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1411-1 et suivants et L.2224-1 et suivants,

Vu l'arrêté interministériel du 6 mai 1996 fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif,

Vu l'arrêté interministériel du 6 mai 1996 fixant les modalités du contrôle technique exercé par les communes sur les systèmes d'assainissement non collectif,

Considérant l'obligation faite aux communes par les articles L.2224-8 et L.2224-9 du code général des collectivités territoriales de prendre en charge les dépenses de contrôle des systèmes d'assainissement non collectif,

Vu la nouvelle Loi sur l'eau et ses textes d'application,

Vu la délibération de ce jour portant règlement d'assainissement non collectif.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les raisons justifiant la mise en place d'un service d'assainissement non collectif autonome, la limitation au seul contrôle des installations, les raisons d'ordre technique et économique justifiant le choix de passer par un prestataire extérieur pour la **réalisation et l'accompagnement des contrôles des installations d'assainissement non collectif**.

Il rappelle les modalités de la consultation réalisée dans le cadre du groupement de commande constitué par les communes d'Avenas, Les Ardillats, Chénas, Chiroubles, Emeringes, Fleurie, Vauxrenard, Villié-Morgon, Vernay (en groupement de commande coordonnée par la commune de Villié-Morgon), il présente le marché selon les formalités adaptées passé pour ces prestations.

Monsieur le Maire expose au Conseil les simulations du coût de la prestation de service, en fonction du marché passé. Il précise qu'en application de l'instruction fiscale 3 A-1-04 du 23/07/2004, il est proposé de ne pas faire d'option pour le régime de la TVA fiscale pour le budget annexe d'assainissement non collectif.

Le Conseil Municipal,

Décide d'établir les redevances suivantes payables au coup par coup et d'en fixer les tarifs comme suit :

- 2) **contrôle de la conception et de l'installation des installations neuves ou réhabilitées,**
→ le contrôle 50 €
- 3) **contrôle de la bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées,**
→ la visite 50 €
- 4) **contrôle-diagnostic de terrain et bon fonctionnement d'un installation autonome,**
→ le contrôle 50 €
- 5) **contre-visite d'une installation autonome sur demande spécifique,**
→ la visite 75 €
- 6) **prélèvement et analyse des rejets,**
→ l'un 320 €

Précise que le produit de ces redevances sera inscrit au budget annexe « Assainissement Non Collectif »

V/ CARTE COMMUNALE : étude du sol :

Monsieur le Maire explique que pour poursuivre l'élaboration de la carte communale, une étude de sol est nécessaire sur deux secteurs de la commune.

Deux consultations ont été effectuées auprès d'organismes spécialisés. Deux propositions ont été faites.

Monsieur le Maire propose de réunir la commission d'urbanisme pour étudier ces deux offres.
Accord du conseil municipal.

VI/ CONVENTION POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE FOURNIE PAR L'ETAT POUR DES RAISONS DE SOLIDARITE ET D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE (ATESAT) – année 2007 :

Monsieur le Maire explique que la délibération du 25 juin 2007 est erronée. En effet, le montant de la rémunération s'élève à **115.75 € valeur 2007** et non à 106.79 € comme indiqué dans la délibération.

Monsieur le Maire confirme les autres termes de la délibération.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour la rectification du montant de la rémunération totale annuelle de l'assistance technique à **115.75 € et non à 106.79 €** comme indiqué dans la précédente délibération et demande la mise en place de l'ATESAT comprenant la mission de base et les missions complémentaires suivantes :

- gestion du tableau de classement de la voirie,
- étude et direction des travaux de modernisation de la voirie dont le coût unitaire n'excède pas 30 000 € HT et dont le montant cumulé n'excède pas 90 000 € HT sur l'année.

VII/ OFFRE DE SERVICE BRIGADES VERTES :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention précisant les engagements respectifs du Département, de RIE et la collectivité bénéficiaire de l'offre de service du dispositif brigades vertes et rivières.

Les interventions de ce dispositif portent en particulier sur :

- des travaux de création, balisage, entretien et mise en sécurité de sentiers publics, dont les chemins inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR),
- des travaux d'aménagement et de mise en valeur de sites naturels publics,
- des travaux d'entretien des cours d'eau, avec l'accord signé du propriétaire riverain, privé ou public, dans le cadre d'un plan de gestion pluriannuel défini conformément à la réglementation (article /215-15 du Code de l'Environnement),
- des travaux d'aide à la gestion des parcs et forêts publics,
- la participation aux opérations de lutte contre l'ambrosie,
- le nettoyage de dépôts sauvages, avec l'accord du propriétaire, privé ou public.

Monsieur le Maire confie la convention et la fiche de programmation des travaux – année 2008 à Monsieur Bernard Mathieu pour visite des berges de la rivière afin d'établir un programme de nettoyage si besoin et précisé le nombre de jour de chantier souhaité ainsi que les dates.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le coût de l'intervention des Brigades Vertes est fixé à 40 € par jour de chantier et par équipe de brigades vertes et le règlement de leur repas.

Accord à l'unanimité.

VIII/ CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE LA CHAPELLE DE GUINCHAY POUR L'ACCES DES ENFANTS A SON CENTRE DE LOISIRS :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une réunion qui s'est tenue à la mairie de La Chapelle de Guinchay concernant le fonctionnement du centre de loisirs municipal. Monsieur le Maire de La Chapelle de Guinchay souhaitait obtenir la position de chaque commune quant à une participation financière et ce avant le 25 mai pour l'établissement des tarifs de cet été.

Monsieur le Maire rappelle que la commune participe au fonctionnement du centre aéré de l'Amicale Laïque de Beaujeu à hauteur de 3 € par enfant varnaudis et par journée.

Monsieur le Maire propose d'attribuer la même somme au Centre de Loisirs de La Chapelle de Guinchay. Cette participation de la commune de Vauxrenard à un service qu'elle ne propose pas elle-même permettra aux parents varnaudis de bénéficier du même tarif que celui des habitants de La Chapelle de Guinchay, et des autres communes ainsi conventionnées.

Accord à l'unanimité.

IX/ PERSONNEL COMMUNAL :

5) Instauration d'une journée de solidarité :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le lundi de Pentecôte n'est plus travaillé à compter de cette année mais qu'il y a lieu en remplacement d'instaurer une journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées au titre de la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 (loi SAPAH) modifiée par la loi 2008-351 du 16 avril 2008 relative à la journée de solidarité.

Monsieur le Maire propose de demander au personnel communal d'effectuer cette journée par étalement en heures complémentaires non rémunérées tout au long de l'année au prorata de leur temps de travail.

6) Nouvelle organisation du secrétariat :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du recrutement de la secrétaire de mairie par une troisième collectivité.

Ce recrutement nécessite une diminution du temps de travail de la secrétaire qui interviendra désormais tous les premiers lundis du mois en journée ainsi que tous les vendredis en journée. Monsieur le Maire informe également les élus qu'une convention sera établie entre les trois communes afin de permettre des missions complémentaires au sein de chacune des collectivités.

Adopté à l'unanimité.

XI/ VOIRIE COMMUNALE :

La Commission Voirie s'est réunie, sur le terrain, le 28 avril.

Différents points ont été étudiés :

- Constatation de la dégradation près de l'entrée de la maison dite « le chalet » où il est prévu de colmater le trou formé par l'érosion avec de l'enrobé

à froid en attendant que la chaussée soit refaite dans l'année. L'enrobé doit arriver vers le 13 mai.

- Vu l'affaissement du bord de la chaussée du chemin des Micholons, en dessous du même « chalet » et plus loin vers le chemin menant vers la maison Simonin. La solution envisagée est de limiter le passage des véhicules lourds type poubelle. La contrainte sera que les riverains emmènent leurs poubelles vers le point propre de la carrière, où il faudra mettre des containers appropriés. C'est la solution la plus respectable des finances publiques.

2) Vu l'affaissement du chemin de Bellecombe. Création d'une petite banquette en terre par Pascal BABAD, pour délimiter la chaussée et sécuriser le passage par deux panneaux de signalétique « danger ». La question se pose de comment limiter le passage sur cette route au strict nécessaire, c'est-à-dire les riverains et les dessertes, et, que cette route ne soit plus fréquentée par des automobilistes autres. L'étroitesse de la chaussée, son manque de visibilité, ses nombreux virages à angles droits et sa pente relativement importante impliquant une vitesse rapide si l'on n'y prend garde, la rendent particulièrement dangereuse

2) Vu le chemin rural de « Voluet aux Plats » suite à la demande d'un riverain pour que la commune le nettoie par épareuse. Il est entendu que la commune n'entretient que les chemins goudronnés, les autres restent à la charge des usagers et riverains.

6. Lors de notre déplacement, nous avons constaté deux décharges sauvages avec ferraille, des plastiques en partie calcinés, des bidons de produits phytosanitaires en attente d'être brûlés dans un bidon. Nous rappelons que ces pratiques sont interdites, que les bidons de phytos sont récupérés deux fois par an gratuitement par les vendeurs des dits produits. Ces comportements sont inadmissibles. Les intéressés seront avisés par courrier.

2) Vu la demande de pose de buses le long de la route communale n°10. Suite aux décisions de la communauté de communes, en charge de la voirie, il a été rappelé que les manœuvres des engins agricoles sur les routes sont interdites. Des tournières d'un minimum de 3 mètres, enherbées, sont obligatoires et les manœuvres se font sur le domaine privé. Ceci dans un respect de la sécurité des usagers de la route, de la propreté de la chaussée, et afin d'éviter la dégradation des bords des routes par l'érosion. En vertu de quoi nous demandons à tous les viticulteurs qui sont dans cette situation de prévoir l'application de cette mesure. En priorité le long des routes qui seront rénovées cette année : les Micouds, les Larges. Sera envoyé un courrier aux riverains concernés.

3. L'enrobé à froid n'est livré que si la quantité est d'au moins 5 tonnes. J C Bénas étudie une livraison groupée entre plusieurs communes, qui pourraient se répartir ensuite les volumes. Réponse le 5 mai lors de sa présentation aux nouveaux élus.

Suite à la demande d'un riverain, concernant la construction d'un mur à Vareilles, la commission voirie s'est rendue sur place. Il y a été constaté que l'ouvrage réalisé, un mur de soutènement, est correct par rapport au bornage. La banquette sera reprofilée par le constructeur du mur. Le bord de la chaussée ainsi dégagée sera entretenu par une couche de pointe à temps.

Enfin, Bernard Mathieu a pris rendez-vous avec Jean-Claude Bénas, conducteur de travaux pour la Communauté de Communes, pour étudier les affaissements de chaussée sur différents points de la commune.

XII/ COMPTES RENDUS

Robert Peillon, rapporteur de la Commission Fleurissement, rend compte de l'organisation de la vente de fleurs. Monsieur le Maire se félicite de l'efficacité du groupe réunit, et propose d'associer nomément les personnes extérieures au Conseil, impliquées dans le fleurissement de la commune. Ainsi, Mmes Raymonde Ducroux et Marie-Thérèse Perraud sont désormais officiellement membres de la Commission Fleurissement. D'autres personnes pourront rejoindre le groupe plus tard.

Monsieur le Maire rend compte du Conseil d'école auquel il a participé. Le compte rendu écrit est à disposition. Il a aussi été reçu par tous les parents d'élèves scolarisés à Vauxrenard et Emeringes. Il précise que promesse a été donnée de débarasser le plancher haut du préau, par mesure de sécurité.

Monsieur Le Maire donne un compte rendu rapide de la réunion d'installation du SIEHB, Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut-Beaujolais. M. Maurice Copperet en a été élu Président. Compte rendu écrit à disposition.

Daniel Forest rend compte de la séance d'installation du SYDER – Syndicat des Energies du Rhône – interminable au point de nécessiter une réunion complémentaire, arrêtée au 14 mai prochain. Charles Bréchar d a été élu Président du SYDER. Comptes rendus écrits à disposition.

Monsieur Le Maire donne un compte rendu rapide de la réunion d'installation du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Beaujeu et s Région. Compte rendu écrit à disposition en Mairie, et sur www.aucoeurdubeaujolais.fr, rubrique « accès des élus ».

Sont évoqués les réunions avec l'ASA, organisatrice du Rallye de Charbonnières, les entrevues avec Bernard Jobard, de l'ONF, avec Chantal Gachon, directrice de la Maison du Rhône du canton de Beaujeu, avec Lilian Robin, du Service Prévention et Sécurité du Centre de Gestion.

XIII QUESTIONS DIVERSES :

2) Ligne de trésorerie :

Monsieur le Maire propose d'augmenter la ligne de trésorerie de **75 000 €** pour disposer d'un fond de roulement plus important, permettant d'honorer les factures avant les pénalités de retard de paiement.

Adopté à l'unanimité.

2) Café-Restaurant Duffit :

L'avenir des services qu'il assurait sont évoqués. Réflexions à venir.

3) Subventions :

Monsieur Le Maire propose d'octroyer la subvention demandée par La Maison Familiale de Villié-Morgon (un élève varnaudis : 90€). Il transmet au Syndicat Viticole la demande de bouteilles formulées par l'UCOL pour offrir des lots lors de sa marche annuelle. Il rappelle que parmi ses missions, l'UCOL a participé au financement de la classe Théâtre de notre école.

Malgré, d'autres demandes de subventions émanant de différentes associations nationales ou régionales ont été rejetées, malgré l'intérêt incontestable de leurs actions.

4) Petits travaux :

Nos bâtiments ont nécessité de petites interventions d'artisans. Plomberie à la salle des fêtes, électricité (blocs sécurité) à la Mairie ; un serrurier est toujours attendu pour interventions sur certaines portes.

5) Terrain de tennis :

Les élus soulignent le mauvais état du sol du terrain de tennis. Une réflexion sera à mener à ce sujet.

La séance est levée à minuit.

**La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le lundi 02 juin 2008
à 20 heures 15.**

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 02 juin 2008

L'an deux mil huit et le deux juin, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc PROTHET, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 27 mai 2008.

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : Mrs Jean-Luc PROTHET – Jean-Yves PERRAUD – Robert PEILLON – Daniel FOREST – Patrick LE BOURLAY - Bernard MATHIEU – Mmes Myriam CANARD – Marieke CANARD – Catherine DAILLY – Simone CANARD – Christine GAY

Secrétaire de séance : Mr Robert PEILLON

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

I/ FINANCES :

- **SUBVENTION CENTRE DE LOISIRS LA CHAPELLE DE GUINCHAY :**

Après compte rendu par Monsieur le Maire d'une réunion de concertation en Mairie de La Chapelle de Guinchay, il est décidé d'attribuer une subvention au Centre de Loisirs Municipal de La Chapelle de Guinchay à hauteur de **3 €** par enfant de la commune et par jour. Les enfants de Vauxrenard bénéficieront ainsi des mêmes conditions de tarifs et de priorité que les locaux.

- **SUBVENTION CENTRE LOISIRS VILLIE MORGON :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'organisation d'un centre de loisirs à Villié Morgon qui souhaiterait obtenir une subvention de la part des communes dont les enfants seront accueillis pendant les vacances scolaires ou le mercredi.

Monsieur le Maire propose d'attribuer la même somme de **3 €** par enfant domicilié sur la commune et par jour, au Sou des Ecoles de Villié-Morgon, structure organisatrice du Centre de Loisirs. Monsieur le Maire rappelle que cette même somme est accordée depuis plusieurs années, selon les mêmes conditions, à l'Amicale Laïque de Beaujeu.

Proposition adoptée.

- **SUBVENTION CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT :**

Il est décidé d'attribuer une subvention de **100 €** à la Chambre des Métiers. Cette subvention est basée sur le nombre d'apprentis issus de la commune. Pour 2008, **1 apprenti** est concerné.

- **SUBVENTION A L'ASSOCIATION D'AIDE AUX VICTIMES ET DE MEDIATION :**

Le service d'aide aux victimes est accessible gratuitement à tous les habitants de l'arrondissement de Villefranche. Sa mission : accueillir les personnes victimes de violences, d'agressions, de vol, d'accident ou de catastrophes, les écouter, leur donner les conseils de juristes, les

accompagner jusqu'en justice si nécessaire pour leur permettre de faire valoir leurs droits.
L'association nous suggère le versement d'une somme correspondant à 0,20 € par habitant, comme les années précédentes.
Adopté par le Conseil.

- **SUBVENTION A L'INSTITUT DES RISQUES MAJEURS :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention de l'Institut des Risques Majeurs, concernant la maîtrise des risques associés aux barrages en Rhône-Alpes.
Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette demande.

II/ ENVIRONNEMENT :

- **PROGRAMME DES TRAVAUX FORESTIERS 2008 :**

Monsieur le Maire donne lecture du programme d'actions 2008 qui s'élève à 1 300 € H.T. pour l'année 2008, et la convention d'ingénierie à 420 € H.T..

Après avoir pris connaissance du programme de travaux forestiers pour 2008, le Conseil Municipal le valide.

- **LAGUNE : compte rendu de la visite de la Direction Régionale Rhône Alpes :**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de visite effectué par la Direction Régionale Rhône-Alpes le 31 mars dernier.

Le compte rendu de visite fait état d'une station en **bon état et bien entretenue**. Seule une observation concernant le débitmètre est à noter. Un courrier sera adressé à la S.D.E.I. (installateur de ce débitmètre) pour leur faire part de cette remarque.

III/ COMMISSIONS COMMUNALES :

- Monsieur le Maire fait le point sur les différentes réunions des commissions qui se sont déroulées depuis le précédent conseil et évoque également la petite cérémonie organisée à l'occasion de la **fête des mères**. Monsieur le Maire salue les élus pour son excellente organisation le bon fonctionnement de cette petite cérémonie où des fleurs ont été remises aux mamans et un petit cadeau acheté pour les bébés de l'année 2007.

- **Commission d'urbanisme** : une réunion est programmée pour évoquer les problèmes et règles d'urbanisme, et un point d'information sur la carte communale, le **23 juin à 18 h**.

- **Commission de voirie** :

Monsieur Bernard Mathieu évoque le ramassage des poubelles sur la commune. Il est décidé de supprimer les ramassages chemin des Micholons et Chemin du Moulin du Prince, ceci afin de sauver les chaussées concernées.

Pour les Micholons, un container spécifique sera installé au point propre situé lieu-dit « Chatelard ». Un courrier sera adressé aux riverains concernés. Concernant le chemin du Moulin du Prince, le container sera monté en bordure de la Départementale par le riverain concerné.

Par ailleurs, il sera demandé à la Communauté de Communes qu'un ramassage soit effectué toutes les semaines pendant la période d'été au lieu de tous les quinze jours au lieu-dit Montgoury.

- **Commission des bâtiments :**

Monsieur Patrick Le Bourlay, en charge des bâtiments, évoque les serrures à changer à la salle paroissiale. Les travaux seront effectués prochainement par l'entreprise MMB (Beaujeu).

D'autre part, Monsieur le Maire évoque un rendez-vous le 16 juin prochain à 14 h 30 avec Monsieur Meunier, Architecte pour étudier avec lui le **dossier d'aménagement de la mairie**. Les Conseillers intéressés sont les bienvenus.

* **Services :** Suite à la fermeture du Café Duffit, l'association de chasseurs « La Montagnarde » est autorisée à utiliser la « salle des marcheurs » pour organiser ses journées de chasse le dimanche matin. Conditions d'entretien et de participation au coût de chauffage à déterminer. Mme Simone Canard évoque la possibilité d'élargir ce rendez-vous convivial du dimanche matin dans cette « salle des marcheurs » hors périodes de chasse, à l'intention de toute la population. Accueil favorable du Conseil, modalités à étudier.

* **Inauguration des vitraux :**

L'inauguration officielle se déroulera le **19 juin à 19 h**. Elle sera suivie d'un vin d'honneur. Toute la population est invitée. Comme pour la fête des Mères par exemple, la distribution des tracts sera assurée par les Conseillers.

L'Ensemble Laostic sera en concert à l'église le **dimanche 29 juin à 16 h**. Le prix des entrées est fixé à 6 € pour les adultes, à 4.50 € pour les groupes de plus de 10 personnes et gratuit pour les jeunes et enfants de moins de 16 ans. Un mâchon d'après-concert sera offert par la mairie. Outre l'inauguration festive des vitraux, ce concert doit aussi être un élément de communication de la part de Vauxrenard auprès d'un public largement inédit.

- **Réunion intermédiaire du Conseil pour définition des projets et priorités d'actions : date, contenu :**

Une date sera prochainement proposée afin d'organiser une réunion qui permettrait de lister les projets à court et long termes pour la commune.

IV/ COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BEAUJEU :

- **Désignation des délégués, rappels et compléments :**

- **Conseil Communautaire :** Monsieur Jean-Luc PROTHET
Monsieur Bernard MATHIEU
Madame Myriam CANARD

- **Commission Permanente :** Monsieur Jean-Luc PROTHET

- **8 commissions communautaires :**

finances : Madame Myriam CANARD

Aménagement du territoire : Monsieur Bernard MATHIEU

Economie : Monsieur Robert PEILLON

Communication : Madame Catherine DAILLY
Monsieur Jean-Luc PROTHET

Tourisme : Monsieur Jean-Luc PROTHET

Madame Marieke CANARD

Social : Madame Simone CANARD
Madame Marieke CANARD
Voirie-Erosion-Hydraulique Monsieur Bernard MATHIEU
Environnement-Travaux Monsieur Daniel FOREST

- 4 groupes de travail de la Communauté de Communes :

Paysages-Petit patrimoine Monsieur Robert PEILLON
Événementiel Madame Catherine DAILLY
Accessibilité Monsieur Daniel FOREST
Sources du Beaujolais Monsieur Jean-Luc PROTHET

Pour information, Monsieur le Maire a été **élu vice-président de la Communauté de Communes**, chargé de la Commission « Communication ».

Monsieur le Maire rappelle que les comptes rendus des réunions des commissions de la Communauté de Communes sont disponibles en ligne sur le site de la Communauté de Communes, www.aucoeurdubeaujolais.fr, au moyen d'un mot de passe réservé aux élus.

Les comptes rendus de réunions du Conseil Communautaire sont disponibles en ligne, accessibles librement par l'ensemble de la population, de la même façon que les comptes rendus de Conseil Municipal sur www.vauxrenard.fr.

- **Syndicat Rhodanien du Câble :**

Messieurs Jean-Yves PERRAUD, titulaire, et Jean-Luc PROTHET, suppléant.

- **Echanges de données informatisées :**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la mise en place du Système d'Information Géographique de la Communauté de Communes de la Région de Beaujeu, il est proposé de signer une convention d'échange entre la commune et la Communauté de Communes, et entre les différentes structures concernées par ce SIG.

Il s'agit de procéder à des échanges gratuits de données informatisées pour la consultation et la gestion des réseaux, eau potable et assainissement, électricité, téléphone, circuits de ramassage des ordures, données touristiques,...

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour la signature de ces conventions.

- **Compte rendus réunions extérieures :**

* **SYDER** : compte rendu effectué par Monsieur Daniel Forest

* **OFFICE DU TOURISME** : compte rendu de l'Assemblée Générale effectué par Monsieur Jean-Luc Prothet (pour info, Madame Marieke Canard est élue au conseil d'administration, et Monsieur Prothet au bureau de l'Office de Tourisme).

IV/QUESTIONS DIVERSES :

3) Poste d'adjoint technique :

Monsieur le Maire évoque la mutation de Monsieur Pascal Babad pour la commune d'Arnas au 1^{er} juillet 2008. Une publication sera faite pour recruter un adjoint technique chargé de l'entretien de la commune. Une affiche sera également apposée à la grille.

4) Délégation de signature aux adjoints :

Monsieur le Maire est seul chargé de l'administration mais, il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de donner délégation de signature à Monsieur Bernard Mathieu et à Madame Myriam Canard, adjoints. Adopté à l'unanimité.

3) Brigades Vertes :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les Brigades Vertes sont intervenus pour le compte de la commune le lundi 26 mai et le mardi 27 mai 2008.

4) Construction de 4 pavillons RD 86 :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Jean Jacques GAY ayant obtenu un permis de construire et nous informant de la présence d'une canalisation d'eau potable sur le terrain Cette dernière étant située à l'emplacement des futurs garages.

Cette affaire relève du droit privé. Un courrier sera adressé à Monsieur Gay afin qu'il prenne contact avec le vendeur du terrain, qui ne pouvait ignorer l'existence de cette canalisation, estime le Conseil.

5) Informations diverses :

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Gaston et Agnès Patissier, qui demandent que soit levée l'interdiction de louer notre chapiteau. Les Conseillers rappellent que ce chapiteau est une copropriété de trois associations varnaudies et de la commune, et qu'il ne nous appartient pas de modifier unilatéralement la convention établie lors de l'achat conjoint. Ces explications seront données en réponse au courrier.
- Il est fait état dans ce même courrier de l'état de dégradation avancée du terrain de tennis : le sujet avait été évoqué lors de la précédente séance : une réflexion technique est à l'étude.
- Enfin, Agnès & Gaston Patissier demandent des contrôles de gendarmerie pour un meilleur respect du sens interdit à la descente de la rue de l'église.
- Le collège de Villié organise "une soirée découverte, où seront présentés les productions et les travaux des élèves le vendredi 6 juin de 18h à 20 h.
- La Chambre d'Agriculture et la SAFER, nous convient (Maire et membres des Commissions d'urbanisme) à une réunion sur le "thème du foncier", informations et échange sur ces problématiques.
- Le Département du Rhône propose un colloque "Urbanisme et biodiversité", regards d'experts et comptes rendus d'expériences, mardi 17 juin.
- Monsieur le Maire, et tout le Conseil, saluent l'efficacité de l'intervention des Pompiers, et de la D.D.E., lors de l'effondrement de plusieurs talus sur la chaussée de « La Charrière ».
- Laurent Carreel, maçon, fait savoir en Mairie qu'il cherche un terrain pour entrepôt.
- M. et Mme D'Avout inaugurent leur "petit oratoire" restauré (madone du Thyl), et convient tout le Conseil Municipal, mercredi 11 juin à 14h30.

- Nous avons reçu, de la part d'une mère de famille un compte rendu écrit de l'Assemblée Générale de l'Association Babinou. Le Conseil l'en remercie, ainsi que de ses réflexions sur les problèmes de garde des enfants à Vauxrenard.
- La Maison du Rhône nous informe du renouvellement des agréments de deux assistantes maternelles à Vauxrenard : Mmes Desbrosses aux Brigands et Dupont aux Bourrons.
- Nous avons reçu un faire-part de naissance de la part de la famille Pourreyron : les Conseillers souhaitent la bienvenue au bébé, et adressent leurs félicitations aux parents.

**La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le lundi 07 juillet 2008
à 20 heures 15.**

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 07 juillet 2008

L'an deux mil huit et le sept juillet, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc PROTHET, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 01 juillet 2008.

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : Mrs Jean-Luc PROTHET – Jean-Yves PERRAUD – Robert PEILLON – Daniel FOREST – Marieke CANARD – Catherine DAILLY – Simone CANARD Christine GAY -

Absents excusés : Mrs Bernard MATHIEU et Patrick LE BOURLAY – Mme Myriam CANARD

Secrétaire de séance : Mme Christine GAY

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

I/ INTERCOMMUNALITE :

- **SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE (S.I.V.O.S.), remplacement en SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION PEDAGOGIQUE ET SPORTIVE (S.I.V.O.P.S.) à l'étude :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la réunion du 02 juillet qui s'est tenue en mairie de Fleurie et concernant la création du futur S.I.V.O.P.S.

Monsieur le Maire rappelle que le S.I.V.O.S. a été créé en 1982 avec pour objectif principal la construction du collège, objectif atteint.

Le S.I.V.O.S. regroupe 7 communes : Avenas, Corcelles, Chiroubles, Fleurie, Lancié, Villié-Morgon et Vauxrenard dont les élèves ne représentent que 71 % des élèves du collège car d'autres communes ont été rattachées au collège de Villié-Morgon depuis quelques années.

Le S.I.V.O.S., de par ses statuts, n'a pas la compétence pour réaliser les infrastructures sportives dont le collège a désormais besoin, le nombre d'élèves étant passé de moins de 200 en 1982 à près de 400 aujourd'hui.

La création du S.I.V.O.P.S. se ferait au 1^{er} janvier 2009 et serait constitué de 8 communes : Chénas, Chiroubles, Emeringes, Fleurie, Julié, Villié-Morgon et Vauxrenard.

La partie investissement viserait donc à réaliser des infrastructures sportives, dont vraisemblablement un terrain de foot, qui seraient mises à disposition du collège. Une simulation du coût de revient pour chaque commune a été demandée à la trésorerie générale.

Monsieur le Maire propose de ne pas délibérer immédiatement pour la création du S.I.V.O.P.S. en l'attente d'éléments complémentaires.

II/ BATIMENTS COMMUNAUX :

- **INAUGURATION DES VITRAUX DE L'ÉGLISE, bilans :**

Monsieur le Maire évoque les deux cérémonies qui se sont déroulées à l'église et qui concernaient :

- **L'inauguration officielle des vitraux de l'église qui s'est déroulée le jeudi 19 juin à 19 heures.**
- **L'organisation d'un concert de l'ensemble Laostic le dimanche 29 juin à 16 heures.**

Madame Catherine Dailly dresse un premier bilan et précise que 136 places au prix de 6 € ont été vendues. Compte tenu des invités, des jeunes de moins de 16 ans, et des accompagnateurs des artistes, plus de 150 personnes emplissaient l'église.

Les conseillers estiment que le bilan en terme de communication est excellent : le public, largement extérieur à la commune, était enchanté, ainsi que les 24 chanteurs et leurs amis bourguignons. Toute la campagne d'information autour de ces vitraux et du concert aura frappé les esprits, y compris des absents.

Monsieur le Maire remercie chaleureusement l'ensemble des conseillers qui ont très activement participé à l'organisation de cette journée.

Monsieur Daniel Forest évoque la mise en place future de panneaux indiquant les vitraux de l'église qui font partis du patrimoine de la commune. A suivre.

- **ORGANISATION DE LA PARTICIPATION DE VAUXRENARD AUX JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE :**

Les journées du Patrimoine auront lieu le week-end du 20 et 21 septembre 2008. Le thème retenu est **Patrimoine et création**. Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il fera une permanence ces jours là de 10 heures à 18 heures. Il souhaite être aidé dans cette tâche dans la mesure du possible, compte tenu des vendanges vraisemblablement en cours à cette date.

- **RE-AMENAGEMENT DU SECRETARIAT :**

Monsieur le Maire évoque le rendez-vous avec l'architecte Monsieur Meunier et concernant le futur aménagement du secrétariat de la mairie. Il précise que le projet actuel dépasse de 10 % le montant estimé et qu'il subsiste également le problème d'accès aux handicapés, obligatoire au plus tard en 2012.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de plusieurs réflexions quant au devenir des différents bâtiments de la commune. Il souhaiterait que la commission en charge des bâtiments travaille sur un projet d'ensemble en fonction des besoins de la commune.

III/ ENVIRONNEMENT :

- **CONCOURS DE FLEURISSEMENT EN RHONE-ALPES :**

Monsieur le Maire remet un dossier sur le concours à Monsieur Robert Peillon.

Monsieur le Maire invite la commission fleurissement à réfléchir sur la participation de la commune dans les années à venir.

- **SDEI : RECAPITULATIF ANNEE 2007 D'INTERVENTIONS SUR LES HYDRANTS :**

Monsieur le Maire évoque les interventions sur les hydrants par la SDEI sur l'année 2007.

- **SDEI : CONDUITES D'EAU :**

Monsieur le Maire évoque le remplacement des conduites d'eau dans le bourg ainsi que le remplacement des branchements en plomb.

Les travaux se dérouleront au mois de juillet et septembre. Avant la fin de l'année 2008, des travaux de rénovations auront été aussi effectués à Forétal, à Voluet, et aux Combiers.

- **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU HAUT BEAUJOLAIS : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU – 2007 :**

Monsieur le Maire évoque les nombreuses réunions du SIEHB, et le rapport annuel 2007 et apporte les précisions suivantes :

2. Provenance de l'eau : 3 captages d'eau de source ont fourni 35 764 m³ d'eau traitée et des importations des collectivités voisines total de 431 577 m³ fourni par le SIE DU Maconnais-Beaujolais.
3. Le bilan fourni par la DDASS indique que l'eau du syndicat est de **bonne** qualité. (Monsieur le Maire rappelle que, même s'il le regrette vivement, les sources à Vauxrenard seront abandonnées, en raison de leur trop forte « agressivité » : des explications ont été demandées, qui pourront être exposées en réunion publique par la DDASS, la SDEI, le SIEHB,...).
4. Il distribue l'eau à **2 882** abonnés et dessert **5 383** habitants.
5. La société SDEI a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.
6. En 2007, les abonnés domestiques ont consommé 277 146 m³ soit en moyenne **141 litres par habitant et par jour**.
7. Le prix moyen est de **365.67 €** pour **120 m³** et comprend une part fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé.

1. **PLAN VEGETAL ENVIRONNEMENT :**

Le plan végétal pour l'environnement est un dispositif d'aide aux investissements à vocation environnementale. Mis en œuvre par le Ministère de l'agriculture, ce plan est destiné spécifiquement à des exploitations agricoles spécialisées en productions végétales.

Ce plan vise à réduire les pollutions par les produits phytosanitaires, réduire les pollutions par les fertilisants, maîtriser les prélèvements de la ressource en eau, lutter contre l'érosion et maintenir la biodiversité.

En fonction de l'enjeu retenu sur la commune de leur siège d'exploitation, les agriculteurs peuvent demander une subvention pour un équipement figurant dans une liste disponible en mairie.

Pour bénéficier éventuellement de cette aide PVE, les exploitants agricoles intéressés doivent faire parvenir à la DDAF un formulaire (disponible en mairie) au plus tard avant le 15 octobre 2008.

IV/PERSONNEL COMMUNAL :

5) Poste d'adjoint technique :

Monsieur le Maire rappelle qu'après la mutation de Monsieur Pascal Babad pour la commune d'Arnas, au 1er juillet 2008, différentes publications ont été faites dans les journaux. Des candidatures ont été reçues.

Monsieur le Maire rappelle que la commission du personnel et la commission voirie se sont réunies pour ce recrutement, et proposent une nouvelle publication pour un poste à temps non complet et sans l'exigence du permis poids-lourd. Le Conseil, après débat, approuve la démarche.

V/COMMISSIONS INTERCOMMUNALES, REUNIONS EXTERIEURES :

Concernant les commissions intercommunales, en complément des commentaires oraux de la part des représentants de Vauxrenard dans ces commissions, Monsieur le Maire invite les élus à se rendre sur l'intranet de la communauté de communes afin de consulter les différents comptes-rendus.

- **Conseil d'école** : Mme Marieke Canard fait part de ses réflexions. Monsieur le Maire tient le compte rendu écrit à disposition des Conseillers.
- **SYDER** : M. Daniel Forest donne un compte rendu de la dernière réunion, et fait part des contacts qu'il a pris
- **Groupe Paysages de la Communauté de Communes** : M. Robert Peillon donne un compte rendu, et rappelle qu'il a fait part de ses conclusions et points de vue par écrit auprès de tous les Conseillers. Monsieur le Maire assistait aussi à cette réunion, et M. Daniel Forest a participé à une réunion de constitution d'une association intercommunale autour de ces mêmes problématiques.
- **AG de l'Association des Maires Ruraux** : Monsieur le Maire y a assisté, et en a rapporté des documents intéressants parce que bien ciblés (urbanisme en milieu rural).
- **Commission « Communication et informations locales » de la CCRB** : Monsieur le Maire, qui anime cette commission en tant que vice-président de la CCRB, en fait un compte rendu rapide
- **Commission Sociale** : Mmes Simone Canard et Marieke Canard en donne compte rendu, en particulier autour du dossier très lourd de la structure Petite Enfance bientôt en construction à Villié-Morgon
- **Commission Tourisme** : Mme Marieke Canard et M. le Maire évoquent les dossiers en cours : Tome 2 de la BD faisant la promotion du Circuit des Crêtes, création du Sentier Estelle, activités de l'Office du Tourisme,...

VI/QUESTIONS DIVERSES :

• ASSOCIATION DES MAIRES DU RHONE : formation

Monsieur le Maire a suivi deux journées d'informations organisées par l'Association des Maires du Rhône, autour de quatre dossiers d'importance. Il souligne l'excellente qualité des intervenants et des documents fournis, ainsi que l'importance de rencontrer ainsi d'autres élus confrontés aux mêmes interrogations.

- **PHOTOCOPIEURS MAIRIE-ECOLE :**

Le photocopieur de l'école fonctionne très mal et l'imprimante de la mairie étant dans le même état, une proposition technique et financière de la société Arsyl devrait parvenir en mairie prochainement pour proposer une solution à ces différents problèmes. L'idée étant de donner le photocopieur de la mairie à l'école et ainsi de reprendre pour la mairie un nouveau photocopieur, en location, qui ferait également office d'imprimante et de fax.

- **SAPEURS-POMPIERS :**

Monsieur le Maire informe le conseil que les sapeurs pompiers, formés, sont désormais équipés d'un DSA (défibrillateur semi-automatique), pour une intervention très rapide dans le cas d'une défaillance cardiaque.

- **VISITE INSTALLATION PHOTOVOLTAIQUE – DECHETTERIE DE BELLEVILLE S/S :**

Monsieur le Maire a assisté à cette visite, et en a rapporté des éléments techniques et économiques qu'il tient à la disposition des Conseillers.

- Monsieur le Maire fait part :
 1. de sa présence à la journée de présentation des politiques régionales, au siège de la Région Rhône-Alpes à Charbonnières
 2. de sa rencontre avec M. Grosjean, de la SDEI
 3. de sa prise de contact avec M. Julien Nelter, de la DDE (instructions des Permis de Construire)
 4. de sa présence à la cérémonie saluant le trophée du « Meilleur Vin du Monde » remis à un viticulteur de Fleurie
 5. de sa présence, avec plusieurs conseillers, à l'inauguration de la nouvelle Madone du Thyl

**La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le lundi 04 août 2008
à 20 heures 15.**

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 04 août 2008

L'an deux mil huit et le quatre août, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc PROTHET, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 29 juillet 2008.

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : Mrs Jean-Luc PROTHET – Jean-Yves PERRAUD – Robert PEILLON – Daniel FOREST – Marieke CANARD – Catherine DAILLY – Simone CANARD Christine GAY - Bernard MATHIEU – Myriam CANARD -

Absents excusés : Mr Patrick LE BOURLAY

Secrétaire de séance : Mme Simone CANARD

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

I/ NOUVELLE ORGANISATION DU SECRETARIAT :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la secrétaire de mairie qui travaille pour deux collectivités actuellement en qualité d'agent titulaire effectue actuellement le secrétariat d'une troisième collectivité pendant le congé maternité de la personne en poste.

Cette troisième collectivité a proposé à notre secrétaire de la garder pour un temps partiel pour la partie comptable et gestion du personnel ce qui impliquera une modification de son emploi du temps au sein des deux autres collectivités.

Monsieur le Maire propose de valider le nouvel emploi du temps en septembre de la secrétaire dès accord des deux autres collectivités ce qui pourrait conduire à une intervention de 7 jours par mois pour la commune de Vauxrenard.

II/ RECRUTEMENT CANTONNIER :

Monsieur le Maire évoque les candidatures reçues à ce jour pour le poste d'adjoint technique à temps incomplet. Deux candidatures sont particulièrement intéressantes. Monsieur le Maire propose aux conseillers d'attendre la fin du mois d'août avant de faire le choix sur le candidat qui sera retenu.

III/ ORGANISATION DES TRAVAUX URGENTS :

Monsieur le Maire évoque les travaux urgents à effectuer sur la commune. Quelques prestations seront commandées à l'entreprise Beaujoloc afin de pallier au plus urgent. Monsieur le Maire propose également de lancer une consultation pour les travaux annuels de déneigement et de fauchage. En effet, après conclusions du débat au Conseil Municipal, ces travaux ne seront pas effectués par l'agent qui sera recruté mais seront effectués à partir de la rentrée par une entreprise.

Monsieur le Maire propose également de lancer une consultation pour les travaux annuels de déneigement et de fauchage. En effet, ces travaux ne seront pas effectués par l'agent qui sera recruté mais seront effectués à partir de la rentrée par une entreprise.

IV/ : CHANTIERS EN COURS AU BOURG : informations

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des travaux de renouvellement de conduites d'eau dans le bourg de Vauxrenard.

Il évoque la construction des maisons situées au bourg et l'implantation d'une canalisation d'eau potable gênant l'implantation des constructions. Il précise que cette canalisation daterait de la fin des années 1950 ainsi que l'attestent dans les archives municipales les informations données aux propriétaires concernés à l'époque. Lors des études menées par le SIEHB entre 2001 et 2007, cette conduite est apparue en bon état, sans nécessité de son changement à court ou moyen terme.

Le Conseil Municipal estime au nom de la primauté de l'intérêt collectif sur l'intérêt particulier que les travaux prévus cette année à Voluet, Forétal et aux Combiers ne sauraient souffrir un ajournement au profit de la conduite Bourg/Les Bourrons.

Un devis sera établi pour le déplacement de cette conduite et une rencontre sera proposée ensuite au lotisseur avec le bureau du SIEHB et les représentants de la commune.

Monsieur le Maire évoque également les travaux prévisionnels pour l'exercice 2009 selon un recensement des besoins.

• Planche Pierre	100 000 €
• Vareilles – phase 1	75 000 €
• Vareilles – phases 2	110 000 €

	285 000 €

V/ : URBANISME : carte communale

Monsieur le Maire évoque avec Madame Myriam Canard la mise en place de la carte communale et s'interroge sur la poursuite de l'élaboration de ce document définitif ou l'orientation d'un document PLU.

La commission urbanisme reprendra cette étude dès la rentrée.

VI/ : EGLISE : problème d'humidité

Présence d'humidité à l'église. Une tranchée a été effectuée par l'entreprise Petavit le long de l'église mais l'eau ne vient pas de là. A suivre.

VII/ : ESPACES JEUX : aménagements prévus et réflexions

Le Conseil Municipal décide de commander une table de ping-pong pour 1035 € HT mais ne souhaite pas donner suite à l'installation d'un panneau de basket afin de ne pas détériorer plus encore le sol du tennis déjà très abîmé.

VIII/ : ORDURES MENAGERES

Monsieur Mathieu évoque le marquage des containers à effectuer et la mise en place d'un coin au cimetière pour les déchets verts.

IX/ : SUBVENTIONS, COMPLEMENTS

Une délibération est prise en vue du versement d'une subvention à l'association des familles pour 75 €.

X/ : NOUVELLE SITUATION DES CONVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle aux élus que deux conventions existent entre les communes de Vauxrenard et d'Emeringes et qu'il y a lieu d'apporter quelques modifications à ces dernières.

Concernant la convention sur le regroupement pédagogique, il y a lieu de prévoir un article afin d'octroyer une avance de trésorerie à la commune d'Emeringes qui règle les factures de fournitures scolaires et les frais de piscine.

Adopté à l'unanimité.

Concernant la convention sur l'emploi « Aide à l'Ecole », la commune de Vauxrenard participera sur la base de 6 heures par semaine (au lieu de 4) ramenée au prorata du nombre d'élèves scolarisés dans le regroupement pédagogique et habitant Vauxrenard.

Adopté à l'unanimité.

XI/ : COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

Monsieur le Maire évoque les différentes réunions des commissions qui se sont tenues en juillet ainsi que le compte rendu du Conseil Communautaire du 08 juillet 2008.

XII/ : RAPPORT DE VISITE « HYGIENE ET SECURITE »

Monsieur le Maire évoque le rapport d'inspection de la visite du 28 avril 2008 concernant le suivi des actions engagées pour la prévention des risques professionnels des agents de la collectivité.

Madame Patricia FARGE, agent chargé de la sécurité et de la prévention est chargée de la mise en œuvre des préconisations du rapport d'inspection.

XIII/ : CFA à ST GEORGES DE RENEINS : projet

Monsieur le Maire donne lecture du Maire de St Georges qui dans le cadre de sa politique d'extension, souhaite créer une antenne du CFA Philibert de l'Orme de Dardilly, sur sa commune.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un **avis favorable** a été donné par l'intermédiaire de la Communauté de Communes au nom des communes.

IV/QUESTIONS DIVERSES :

- **ABANDON DES SOURCES : lecture du courrier de Monsieur Daniel Mathieu**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Daniel Mathieu évoquant le rapport sur la qualité de l'eau d'alimentation joint aux factures d'eau. Par ailleurs, il regrette l'abandon des sources de la montagne au profit d'eau de la nappe de la Saône.

- **RELEVÉ DU COMPTEUR DES WC PUBLIC SITUÉS AU BOURG :**

Monsieur le Maire évoque le courrier de la SDEI alertant la commune sur une augmentation de la consommation au compteur des WC public situés dans le bourg.

Aucune fuite détectée : à suivre.

- **FOURNITURES POTEAUX INCENDIE – Devis SDEI**

Monsieur le Maire fait part de son autorisation, après consultation des Pompiers, à déplacer de quelques mètres la borne incendie en face l'église, pour faciliter les travaux de réfection des conduites d'eau. L'entreprise Spie-Batignoles-Pétavit, demandeuse, fera son affaire de ce déplacement.

Par ailleurs, un devis a été proposé par le SDEI pour le remplacement de cette borne incendie. Devant l'importance de la dépense, les conseillers préfèrent garder la borne existante, qui fonctionne bien.

- **Terrain Mme Lanoy**

Monsieur le Maire rappelle les différents échanges entre la commune et Madame Lanoy. Il reprendra contact avec Madame Lanoy prochainement.

- **Projets de constructions**

Monsieur Serge Dumont est venu, lors d'une Permanence du Maire, faire part de son projet de déposer un permis de construire pour une maison à la limite sud des Bourrons. Il est informé des problèmes soulevés il y a quelques années par la situation en talweg de ce terrain, et en tiendra compte dans son projet. Monsieur le Maire a pris acte, et lui a fait part des réserves qu'il maintiendra néanmoins dans les mêmes termes que son prédécesseur, lors de la transmission de sa demande de permis construire auprès de la DDE, ceci pour protéger la commune de tout recours contentieux dans l'hypothèse de dégâts d'orage dans cette zone qui y est particulièrement sensible. Monsieur Serge Dumont souscrit à ce principe.

Monsieur le Maire donne compte rendu d'une visite de Monsieur Maurice Copperet, Président du Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut-Beaujolais, au sujet du projet de construction de M. Jean-Jacques Gay, et donne lecture du courrier qui lui a été envoyé par Monsieur le Maire à la demande du SIEHB.

- **Photocopieurs, école et mairie**

Le devis proposé par Arsyl sera étudié en le comparant avec les situations des communes voisines.

**La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le lundi 1er septembre 2008
à 20 heures 15.**

La séance est levée à 23 heures.

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 1er septembre 2008

L'an deux mil huit et le premier septembre, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc PROTHET, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 26 août 2008.

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : Mrs Jean-Luc PROTHET – Jean-Yves PERRAUD – Robert PEILLON – Daniel FOREST – Marieke CANARD – Catherine DAILLY – Christine GAY - Bernard MATHIEU – Myriam CANARD – Patrick LE BOURLAY -

Absente excusée : Mme Simone CANARD

Secrétaire de séance : Mr Daniel FOREST

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

I/ ORAGE DE GRELE DU 07 AOÛT : BILAN DES DEMARCHES EFFECTUEES

Monsieur le Maire évoque les violents orages qui se sont abattus sur le Beaujolais le 7 août dernier, ravageant une partie du vignoble et, dans certains secteurs, la récolte 2008 est fortement compromise. Vauxrenard a été particulièrement touchée.

Monsieur le Maire précise qu'il a rassemblé un groupe d'évaluation le 28 août afin de déterminer les zones grêlées sur la commune. **Une demande de dégrèvement de taxe sur le foncier non bâti a été transmise à la Division des Services Fiscaux à Lyon.** Cette demande, sur indication des Services fiscaux, a été formulée au nom des sinistrés, qui sont ainsi dispensés de déposer eux-mêmes une demande en leur nom propre.

Il a été estimé un rendement moyen prévu avant l'orage de grêle à 52 hl, réévalué à 10 hl après la grêle.

II/ BATIMENTS : BILAN

Les dégâts occasionnés par la grêle sur les bâtiments communaux sont mesurés :

- Lucarne du grenier du Bâtiment école-mairie
- Verrière de la salle communale
- Miroir à l'entrée du village abîmé par la grêle

Par ailleurs, l'intervention d'un serrurier est prévue sur la porte de la sacristie, et sur l'ensemble des portes de la salle des fêtes, pour contrôles et réglages.

Une attaque de champignons a été découverte sur la charpente du bâtiment Mairie. A traiter lors de la réfection du toit, programmée.

III/ : CANTONNIER : RECRUTEMENT ET PRIORITES

Après examen des différentes candidatures, la commission du personnel a retenu Monsieur Vincent CANARD au poste d'adjoint technique.

Il a commencé le 1er septembre et est employé pour 20 heures hebdomadaires.

Il interviendra du lundi au jeudi de 08 heures à 12 heures et le jeudi après-midi de 13 heures 30 à 17 heures 30.

Monsieur le Maire souligne que les travaux prioritaires d'entretien seront l'entretien du cimetière.

Le Conseil Municipal décide également de la mise en vente du tracteur, de l'épareuse, de la lame à neige, de la remorque, de la benne, d'une cuve à fioul et son carburant et du véhicule C 15 qui sera remplacé plus tard par un camion à plateau.

Dans les travaux à prévoir, Monsieur Mathieu souhaite que les containers de la mairie soient marqués au pochoir au nom de la mairie et que le règlement soit affiché.

IV/ : GROS TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOIRIE : FAUCHAGES, BALAYAGES EN SOUS-TRAITANCE : PREMIER BILAN

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de faire effectuer des travaux de fauchage rapidement. L'entreprise Beaujoloc est chargée de ce travail, et effectuera 37 heures de fauchage pour le compte de la commune.

Un appel d'offres sera ensuite lancé pour les travaux à venir.

V/ : PHOTOCOPIEUR : CHOIX DU PRESTATAIRE

Le Conseil Municipal opte pour la location d'un nouveau photocopieur noir/blanc ayant pour fonctions également fax et imprimante, auprès de la Société Arsyl Bureautique.

Le coût de la location est de 222.45 euro par trimestre avec un coût supplémentaire de 0.0083 euro HT par page.

Le forfait livraison, installation, connexion et formation sera offert contre la reprise du fax..

L'ancien photocopieur de la mairie sera donné à l'école, après révision et avec un nouveau contrat d'entretien le concernant.

VI/ : POINT SUR LES TRAVAUX DU BOURG : conduites d'eau réfection de chaussée

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des travaux du Bourg concernant la réfection des conduites d'eau qui se dérouleront jusqu'au 17 octobre prochain. Les travaux sont effectués par l'entreprise Petavit.

Concernant les travaux des secteurs Foretal et Voluet, ceux-ci sont prévus avant la fin de l'année.

VII/ : GESTION DES DECHETS : aménagements au cimetière

Monsieur le Maire évoque la possibilité d'un coin à aménager au cimetière pour le dépôt des déchets verts.

L'employé communal s'emploiera à installer cet espace.

VIII/ : VOIRIE : recensement des besoins de travaux pour le programme 2009

Monsieur Bernard Mathieu rappelle que la Communauté de Communes est compétente en ce qui concerne les travaux de voirie sur les voies communales. A ce titre, la Communauté de Communes a formulé sa demande annuelle d'un recensement des besoins de travaux sur la Commune pour le programme 2009 ; Monsieur Bernard Mathieu demande que chaque Conseiller lui transmette au plus vite les problèmes qui ont pu être signalés en la matière.

Monsieur le Maire précise que les voies départementales ne sont pas concernées par ce recensement.

IV/ : QUESTIONS DIVERSES :

• Personnel communal :

* Monsieur le Maire évoque la mise en place d'une journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées au titre de la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 modifiée par la loi 2008-351 du 16 avril 2008.

Conformément à la loi l'avis du comité technique paritaire du Centre de Gestion du Rhône sur l'instauration de la journée annuelle de solidarité travaillée sans rémunération supplémentaire a été sollicité.

Il a été proposé la déduction de 7 heures sur un état annuel d'heures de récupération pour les agents concernés ou en concertation avec la secrétaire générale permettant la programmation de 7 heures de travail étalées sur l'année à l'exclusion des jours de congés annuels.

Cette demande a été validée par le Comité Technique Paritaire en date du 24 juin 2008.

Une note d'information sera transmise au personnel communal.

* Monsieur le Maire évoque la fixation du taux de promotion pour l'avancement de grade telle que prévue par l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Le Comité Technique Paritaire a été saisi et a émis un avis favorable au taux de **100 %** pour l'ensemble des avancements compte tenu du nombre d'agents de la collectivité ce qui permettra d'assurer un déroulement favorable à l'ensemble des agents.

• Visite technique de la lagune :

Suite à la visite technique en date du 1er juillet dernier, la synthèse de la visite est la suivante :

* *la qualité de l'eau traitée est de qualité moyenne.*

* *la station est en bon état et bien entretenue. Les clôtures sont en bon état.*

**La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 23 octobre 2008
à 20 heures 15.**

La séance est levée à 23 heures.

- **Vente de la saleuse** 622 € TTC
- **Vente de la balayeuse** 1 244 € TTC

Acquéreur : Monsieur Nicolas CANARD – VAUXRENARD (Rhône)

- **Vente du tracteur/chargeur/godet** 9 000 € TTC

Acquéreur : Monsieur Michel DUBOIS – MONSOLS (Rhône)

- **Vente du véhicule C 15** 300 € TTC

Acquéreur : Monsieur Eric BUFFIN – DENICE (Rhône)

III/ : PRESTATIONS DE SERVICES – Entretien des chemins communaux :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'après étude des garanties, prestations fournies et des tarifs correspondants, l'entreprise retenue pour effectuer le déneigement et le fauchage sur la commune suite à la publicité effectuée dans le « Patriote Beaujolais » est l'entreprise **BEAUJOLOC représentée par Monsieur Nicolas CANARD.**

Les prestations horaires seront facturées 45 € HT l'heure d'intervention. Un marché a été passé avec l'entreprise pour 1 an reconductible trois fois.

IV/ : PERSONNEL COMMUNAL:

* **Recrutement du nouveau cantonnier** : Le Conseil Municipal donne un avis favorable quant au recrutement du cantonnier à temps partiel.

* **Achat d'un petit camion** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'annonce parue dans le « Patriote Beaujolais » en vue de l'acquisition d'un camion par la commune pour le service technique. Monsieur le Maire souligne que deux propositions ont été faites par les sociétés Bernard Trucks et Iveco selon les critères formulés dans l'annonce.

La première offre s'élève à 28 842,80 € et la seconde à 32 141.10 € TTC (y compris la carte grise).

Monsieur le Maire a retenu l'offre de Bernard Trucks et la commande sera passée prochainement pour ce véhicule de type RENAULT MAXITY.

* **Adhésion au CNAS** : Le CNAS est le Comité National d'Action Sociale qui permet aux agents communaux de bénéficier d'un comité d'entreprise. La cotisation est de 0.74 % de la masse salariale des agents avec un minimum de 151,84 € par agent.

Compte tenu du coût, le Conseil Municipal décide de repousser sa décision au prochain conseil municipal.

* **Contrat d'assurance groupe** : Le Conseil Municipal opte pour l'option 1, comprenant tous les risques (décès, maladie ...) au second taux : **5,45 % avec franchise ordinaire de 30 jours par arrêt.**

V/ : AFFAIRES SCOLAIRES :

* **Etude mise en place d'une garderie péri-scolaire** : Monsieur le Maire indique qu'il est régulièrement interrogé à ce sujet. Il précise que certaines personnes mène une réflexion au sein du Sou des Ecoles, et propose des les rencontrer.

* **Droit Service Minimum d'Accueil dans les écoles primaires** : Le principe général de la loi est défini dans son article 2 : « tout enfant scolarisé dans une école maternelle ou élémentaire publique ou privée sous contrat est accueilli pendant le temps scolaire pour y suivre les enseignements prévus par les programmes ; Il bénéficie gratuitement d'un service d'accueil lorsque ces enseignements ne peuvent lui être délivrés en raison de l'absence imprévisible de son professeur et de l'impossibilité de le remplacer. Il en est de même en cas de grève ».

En ce qui concerne les écoles publiques, l'obligation d'accueil pendant le temps scolaire des élèves incombait jusqu'alors à l'Etat, organisateur de l'enseignement, et employeur des personnels concernés. Désormais, en cas de grève, lorsque le nombre de personnes ayant déclaré leur intention de faire grève est supérieur ou égal à 25 % des enseignants de l'école, la nouvelle loi stipule que le service d'accueil doit être assuré par la commune.

Il appartient au maire d'établir une liste des personnes susceptibles d'assurer le service d'accueil, en veillant à ce qu'elles possèdent les qualités nécessaires pour accueillir et encadrer des enfants. Cette liste doit être transmise aux services de l'Etat, pour vérification de la bonne moralité des personnes inscrites sur cette liste (par consultation des fichiers idoines).

Le Conseil Municipal, après discussion, constate l'impossibilité d'établir une telle liste, en l'absence de volontaires déclarés. Il précise qu'il souhaiterait que l'Etat ait conscience de la situation particulière des petites communes, mises dans l'obligation d'appliquer la loi à partir du premier gréviste (à partir de 25% des effectifs selon les textes).

Un courrier de réponse sera transmis à l'Inspection Académique. Monsieur le Maire en indique la teneur : après l'exposition des constats exprimés à l'instant, il ajoutera un propos sur sa satisfaction quant au système mis en place par les enseignants de notre RPI : une chaîne d'appels téléphoniques de familles à familles est activée en cas d'absence de toute dernière minute d'un enseignant (grève, ou routes enneigées, panne,...) ; un système installé et expliqué à chaque rentrée, pour une information et organisation très rapide. Il exprimera sa crainte de voir désormais un nouvel habitant s'abandonner au réflexe d'exiger l'application de la loi auprès du Maire, avant même de demander à ses voisins, parents d'un enfant du même âge, de bien vouloir ce jour-là héberger son fils ou sa fille... ; il y regrettera l'énergie perdue dans ces débats, dont la vanité est patente dans les petits villages : cette question de la garde exceptionnelle des enfants n'avait jusque-là jamais posé problème, parce que la solidarité s'exerçait à merveille, très naturellement, en toute cordialité ; familles ou voisins accueillaient volontiers les enfants privés d'école. C'était même là un facteur d'intégration des nouveaux habitants, l'un des exercices de la cohésion sociale tant recherchée par ailleurs...

* **S.I.V.O.S.** : Monsieur le Maire expose aux conseillers que pour pouvoir dissoudre le syndicat, il convient de faire un transfert en pleine propriété du Collège à la commune de Villié-Morgon et de transférer tous les soldes comptables dans les comptes de la commune de Villié-Morgon. Le Conseil Municipal décide de dissoudre le S.I.V.O.S. et accepte le transfert du collège à la commune de Villié-Morgon.

VI/ : FINANCES :

* **Situation de trésorerie** : Le compte au trésor fait apparaître un solde de 63 394 € au 07 octobre.

* **Subvention Les Restaurants du Cœur** : Suite au courrier du Président nous informant que 10 personnes (2 familles) de la commune ont été aidées l'an dernier, il est décidé de verser la subvention de **100 €** budgété en 2008 à l'association.

* **Subvention Le Secours Populaire** : Avis défavorable au versement d'une subvention.

VII/ : QUESTIONS DIVERSES :

• Communauté de Communes :

* Monsieur le Maire revient sur la tenue du Conseil Communautaire le lundi 21 octobre à Vauxrenard, et remercie les membres du Conseil Municipal présents à cette réunion. L'accueil qu'ils avaient préparé a été très apprécié.

Un mâchon a été organisé par les conseillères municipales. Le coût s'élève à 112 €.

* Monsieur le Maire donne connaissance du rapport annuel d'activité – exercice 2007.

• Dossiers de dégrèvements :

1 - Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de l'importante fuite d'eau dont a été victime l'un de nos administrés, domicilié à Vauxrenard. Cette fuite a été provoquée par la foudre qui a fait fondre un raccord en laiton.

Suite à cette fuite, l'administré a reçu une facture de 1 463 € au lieu de 282 € pour la même période l'an passé.

Le Syndicat des Eaux du Haut-Beaujolais a effectué un rabais de 30 % sur les m³ consommés soit 220 m³, et le Conseil Municipal accepte d'effectuer un rabais de 100 % sur la surtaxe assainissement, la seule de son resort, soit **47.40 €**.

2 – Monsieur le Maire rappelle qu'à la demande des services de l'Etat, un dossier global de demande de dégrèvement de la Taxe sur le Foncier Non-Bâti a été déposé suite à l'orage de grêle du 7 août ; une commission avait été réunie dans l'urgence pour la constitution de ce dossier, évitant ainsi à chaque viticulteur de faire en propre une démarche auprès des Services Fiscaux. Les modalités de remboursement de la TFNB ne sont pas connus à ce jour

au niveau de la Mairie ; ils relèvent des Services Fiscaux de l'Etat, qui vraisemblablement traiteront directement avec les viticulteurs concernés.

- **Bâtiments :**

- La réfection des serrures de toutes les portes de la salle des fêtes est programmée.
- Monsieur Abel Canard propose une solution technique aux problèmes d'entrées d'eau sous le sol de l'église : la Commission Bâtiments le rencontrera sur place pour la présentation de ses suggestions.
- Bâtiment OPAC : des volets sont en très mauvais état : il convient d'alerter l'OPAC ; un logement se libère, Monsieur le Maire, conformément à la possibilité qui lui est offerte par le règlement, proposera des candidats (un jeune couple de Jullié est intéressé).

- **Urbanisme :**

- La réflexion « PLU » ou « Carte Communale » est complexe. Un « PLU » intercommunal est envisageable. La commune de Jullié est a priori favorable – sous réserve d'étude approfondie du dossier, même position qu'à Vauxrenard -, la commune d'Emeringes reste sur son projet de Carte Communale. A suivre.
- Permis de construire : Accepté à Vareilles pour la rénovation d'un bâtiment ; accepté aux Brigands pour une construction nouvelle ; refusé aux Bourrons pour une construction nouvelle.

- **Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'étude hydrologique et hydraulique des rivières du Beaujolais présentée lors de la réunion qui s'est tenue le 13 octobre à Beaujeu.

Des réunions plus spécifiques aux différents cours d'eau seront organisées. Concernant la rivière « la Mauvaise », Monsieur le Maire est convié pour le mardi 04 novembre afin de faire le point sur les problèmes rencontrés sur la commune (phénomènes d'inondation et d'étiage, crues ...).

- **Comptes rendus des réunions de Commission :**

La Communauté de Communes est très active, et les réunions de ses différentes commissions nombreuses. Monsieur le Maire invite les conseillers à consulter les différents comptes rendus sur l'espace qui leur est réservé sur www.cc-regionbeaujeu.fr .

- **Yoga :**

Monsieur le Maire donne connaissance de la demande de Madame Thérèse DARBIN qui souhaiterait occuper la salle des fêtes (parquet) le lundi de 18h45 à 20 heures afin de donner des cours de yoga.

Le Conseil Municipal donne son accord et décide de prêter gracieusement la salle à l'association de Madame Darbin pour l'enseignement du yoga.

- **Bulletin Municipal :**

Ainsi que le souhaite la Communauté de Communes, le Bulletin Municipal sera distribué conjointement au Bulletin Communautaire. Ceci sur proposition de Monsieur le Maire, en charge du Bulletin Communautaire en sa qualité de vice-président de la Communauté de Communes : il s'agit d'améliorer la visibilité des bulletins, d'assurer une distribution globale de meilleure qualité, et de faire des économies substantielles.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le mardi 25 novembre 2008

à 20 heures 15.

La séance est levée à 23 heures.

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 25 novembre 2008

L'an deux mil huit et le vingt cinq novembre, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc PROTHET, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 21 novembre 2008.

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : Mrs et Mmes Jean-Luc PROTHET – Robert PEILLON – Daniel FOREST – Marieke CANARD – Catherine DAILLY – Bernard MATHIEU – Myriam CANARD – Mme Simone CANARD - Mr Jean-Yves PERRAUD

Absents excusés : Patrick LE BOURLAY - Christine GAY

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard MATHIEU

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

I/ FINANCES :

DECISION MODIFICATIVE :

Monsieur le Maire propose de prendre une décision modificative afin de régulariser le chapitre 11 pour boucler l'exercice selon les crédits ci-dessous.

C/6061	+ 200.00 €
C/6411	- 200.00 €
C/60622	+ 200.00 €
C/6413	- 200.00 €

SUBVENTIONS AFM :

L'Association Française contre les Myopathies d'une part, le Centre Léon Bérard d'autre part, sollicitent le Conseil Municipal pour l'attribution de subventions en 2009.

Considérant le nombre important de demandes au cours de l'année, et après en avoir débattu, un avis défavorable est donné par le Conseil Municipal à ces demandes.

ASSISTANCE JURIDIQUE :

Monsieur le Maire expose que la Commune de VAUXRENARD a recours à la « mission assistance juridique » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône depuis 2001. Afin d'assurer l'équilibre financier de cette mission optionnelle, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône a souhaité procéder à la revalorisation du barème en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2008, date de sa dernière revalorisation. En conséquence, le montant de la participation financière due par la Commune de VAUXRENARD pour le recours à la « mission assistance juridique » s'élèvera, pour l'année 2009, à **150 €**.

Après en avoir délibéré, les Conseillers acceptent de poursuivre le recours à la « mission assistance juridique » et autorisent Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention A.J. N° 01.09.

II/ ENVIRONNEMENT :

* COMMISSION DES BOIS :

Monsieur le Maire évoque la remise en état de la forêt suite à la tempête. Cette reconstitution avance d'année en année et une nouvelle subvention a été accordée, ce qui permettrait de terminer ce travail de reconstruction. Le Conseil Municipal accepte de prévoir au budget 2009 la somme de 20 000 € afin de terminer ces travaux et de percevoir cette dernière subvention.

Il propose de programmer au printemps une visite de la forêt.

* ASSAINISSEMENT :

- Agence de l'eau : taux des redevances pour l'année 2009 :

0.076 €/m³ de la redevance pour pollution

0.052 €/m³ de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte

- SDEI : compte rendu résultats analyse du 11/09/2008 :

- assainissement bilan 24 heures 11 septembre 2008 **respect du niveau de rejet le jour du bilan**

résultats

conformes à la réglementation en vigueur

- DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE :

- demande d'informations sur le système d'assainissement de Vauxrenard : il est spécifié qu'en entrée de station d'épuration, des déversements d'effluents vinicoles ont lieu sur le réseau. Monsieur le Maire précise que la collectivité refuse ces effluents.

- Eau potable : transmission d'une note technique sur le schéma directeur d'adduction d'eau potable.

- ENTRETIEN DES PLANTATIONS EN BORDURE DES ROUTES DEPARTEMENTALES :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier du Président du Conseil Général nous informant d'un accident mortel s'étant produit récemment suite à la chute d'un arbre sur une propriété bordant une route départementale. Cet accident a conduit le Président du Conseil Général à prendre un arrêté départemental spécifiant notamment que :

Chaque année, à compter du 1er décembre jusqu'au 1er mars de l'année suivante, les arbres, arbustes, haies, branches qui avancent sur le domaine public routier départemental doivent être coupés à l'aplomb des limites de ce domaines. De plus, tout arbre situé en limite immédiate du domaine public et dont les racines se développent sur ce dernier doit être abattu. Par ailleurs, les haies doivent être taillées de manière à ce que leur développement ne fasse pas saillie sur les voies départementales.

III/ AFFAIRES SCOLAIRES :

*** CONSEIL D'ECOLE :**

Il s'est tenu le 13 novembre 2008. Les effectifs de la rentrée sont les suivants :

- CM 16 élèves à Vauxrenard
- CE 2 à CP 17 élèves
- Maternelle 17 élèves

Concernant la rentrée 2009, une classe de maternelle devrait être supprimée, avec impossibilité d'accueillir les deux ans.

La répartition Vauxrenard – Emeringes pourrait être la suivante :

- 6) Maternelle – CP à Emeringes
- 7) CE à CM 2 à Vauxrenard

*** REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE VAUXRENARD/EMERINGES :**

Suite aux aménagements du nombre de jours d'école, les horaires d'Anne Dorier ont été revus puis annualisés. Il sera fait de même aux niveaux des horaires de Simone Guillon.

IV/ COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Les différents comptes rendus des commissions sont lisibles sur le site de la Communauté de Communes www.aucoeurdubeaujolais.fr. Monsieur le Maire encourage vivement les

Conseillers à les consulter, au moyen des codes d'accès qui leur ont été fournis. Il rappelle que les comptes rendus de séances plénières sont accessibles sans mot de passe : la population est donc elle aussi invitée à les consulter, ainsi que les nombreuses informations qui lui sont destinées.

Programme de voirie 2009 : les devis estimatifs s'élèvent à un montant total TTC de **55 164.30 €** et concernent les chemins n° 17 – Les Combiers, n° 13- Les Brigands et le Hameau de Voluet. Les crédits disponibles pour 2009 s'élèvent à 72 212.11 € TTC comprenant les crédits annuels et le reliquat 2008.

V/ BATIMENTS COMMUNAUX :

*** TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES :**

Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux d'examiner les tarifs de la salle des fêtes et d'augmenter les tarifs au **1 er janvier 2009**.

- **Partie plancher** 100 €
- **Totalité (carrelage + plancher)** 150 €

Le Conseil Municipal décide de ne plus proposer de location de la partie carrelage seule, d'ailleurs jamais demandée.

VI/ URBANISME :

* **CARTE COMMUNALE** : une réunion de la commission d'urbanisme sera à programmer afin de déterminer si la commune poursuit l'élaboration de la carte communale ou met en place un Plan Local d'Urbanisme.

*** PLAN LOCAL D'URBANISME DE JULLIE :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la transmission de la mairie du Jullié de leur délibération concernant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. La commune de Vauxrenard est destinataire de ce document compte tenu qu'elle est commune limitrophe avec Jullié.

VII/ QUESTIONS DIVERSES :

*** SYDER :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réunion organisée par le SYDER pour les cantons de Belleville, Monsols et Beaujeu. Il évoque également l'institution de la participation pour le financement des réseaux sur la commune et rappelle que la délibération instituant cette participation a été prise par la commune le 26 janvier 2004.

*** SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU HAUT BEAUJOLAIS :**

Monsieur le Maire évoque la réunion qui s'est tenue le 17 novembre dernier et plus précisément les points suivants :

- 3) **Programme 2008** : total des travaux 562 000 € HT dont 90 000 € pour les secteurs de Foretal-Voluet-Les Combiers. Ces travaux débuteront au début du 1er trimestre 2009 et précise également que les travaux concernant le Bourg pour un montant de 145 000 € sont réalisés.

*** COURRIER DE M. Gaston PATISSIER :**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Patisserie relatif à un problème d'infiltration d'eau dans le hangar. Monsieur le Maire propose de se rendre sur place pour constater, et étudier la situation, lors de la prochaine réunion de la commission Voirie.

*** RALLYE DE CHARBONNIERES :**

Le 61ème rallye de Charbonnières passera à Vauxrenard le 18 avril 2009. Monsieur le Maire a participé à une réunion de contact entre l'organisateur et les élus.

*** TRANSMISSION DES ACTES ET CONTROLE DE LEGALITE :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la circulaire du Préfet incitant les communes à télétransmettre les actes ce qui réduirait les coûts en papiers, frais postaux et usage des photocopieurs. Ce dispositif bénéficie d'une grande souplesse d'emploi, les actes pouvant être transmis tous les jours et d'une fiabilité accrue par la délivrance quasi immédiate d'un accusé de réception certifiant la réception de l'acte.

Dès réception d'informations supplémentaires quant au coût de cette procédure, le Conseil Municipal sera appelé à se prononcer sur cette demande.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le mardi 13 janvier 2009,

à 20 heures 15.

La séance est levée à 23 heures.